



LA FACE CACHEE DE LA CANDIDATURE DE GRENOBLE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2018.



Groupe Ecologie & Solidarité –
EluEs Verts, Ades, Alternatifs
Hôtel de Ville, 11 Boulevard Jean Pain
B.P. 1066, 38021 Grenoble cedex 1
Tél. 04 76 76 38 75 - Fax 04 76 76 34 05
Courriel. contact@grenoble-ecologie-solidarite.fr

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : PARCOURS ET CRITERES D'UNE CANDIDATURE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER.

1. Le long parcours d'une candidature.
2. Une évaluation type du CIO, à partir du *Rapport du groupe de travail du CIO pour l'acceptation des candidatures aux JO d'Hiver de 2014.*
3. Sotchi, Salzbourg, PyeongChang, ...et Grenoble.

DEUXIÈME PARTIE : LA VILLE DE GRENOBLE ET LES JEUX OLYMPIQUES.

1. Le véritable bilan des JO d'hiver de 1968, le "mythe fondateur".
2. L' "oubliée" de l'histoire : la candidature de 1976.

TROISIEME PARTIE : LA FIN DES "JEUX SALES" ? L'EXEMPLE DE TURIN 2006.

1. L'héritage des JO de Turin 2006.
2. Quelques leçons des expériences internationales.

QUATRIEME PARTIE : VERS LES JO D'HIVER DE 2018.

1. La légitimité particulière de la candidature.
2. Les "Jeux de Neige" de décembre 2008 : les premiers "Jeux".
3. Une candidature à perte, c'est le contraire d'une avancée solidaire.
4. Une candidature non débattue, c'est le contraire de la démocratie.

Le 6 octobre dernier, l'ensemble des élus municipaux, gauche et droite confondues, validait la candidature de la Ville aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018 et autorisait le Maire à prendre toutes les décisions qui lui sembleraient utiles à cette fin. Tous les élus comme un seul homme, à l'exception des 6 éluEs du Groupe Ecologie & Solidarité – ÉluEs Verts, Ades, Alternatifs.

Cette note veut exposer au public, aux militants, aux journalistes, aux associations, les raisons de ce vote : pourquoi voter contre, alors que tous, du PCF à l'UMP ont voté pour, main dans la main ? Pour quelles raisons cette candidature ne fait-elle pas consensus ?

Avant tout, devant le mutisme inquiétant des promoteurs quant au contenu de cette candidature : comment se déroule une candidature ? quel coût ? quel impact environnemental ? quels sites ? quel héritage ? quelle vision pour Grenoble ? Qui peut répondre ? La charge de la pédagogie revient paradoxalement à ses opposants, c'est-à-dire nous. Cette note prétend donc donner au lecteur des éléments concrets pour lui permette de juger *sur pièce* cette candidature. L'essentiel des informations qui s'y trouvent sont d'abord le fruit de nos propres recherches, et rarement le résultat des communications officielles (il aurait été impossible de rédiger une telle note avec ce que les services de la Mairie nous ont transmis).

Notre démarche repose sur deux convictions.

La première est qu'il existe un décalage béant entre ce que *l'idéal* Olympique signifie pour chacun et la *réalité* du processus concret qui s'en revendique. Si le *mot* et la *chose* olympique sont deux choses différentes à bien distinguer, critiquer l'un ne signifie pas nécessairement critiquer l'autre. Bien que le débat d'ordre philosophique "pour ou contre l'Olympisme" mériterait d'avoir lieu sereinement et sans tabou, nous situons notre propos sur le plan strictement politique : les impératifs commandés par une organisation de Jeux Olympiques ne nous paraissent pas aller dans le sens d'une ville écologique à taille humaine. L'examen des critères de sélection du Comité Olympique et l'étude de l'héritage des Jeux Olympiques d'Hiver de Turin 2006 nous confortent dans cette idée et tordent le coup aux idées fausses voulant que les JO du XXI^{ème} siècle soient propres, tant sur un plan environnemental qu'économique et social.

Notre seconde conviction est que l'imaginaire politique des promoteurs de cette candidature (qu'ils soient politiques, économiques ou médiatiques) est figé dans des représentations qui faisaient encore rêver hier, mais qui aujourd'hui vont à contresens de l'Histoire : le gigantisme, le bétonnage massif, le tourisme de masse, le tout-voiture, etc. Cette vision politique dépassée englobe une candidature aux JO mais ne s'y limite pas : c'est en effet le même imaginaire qui sous-tend le projet de Rocade Nord, le projet *Giant*, le Plan Campus, etc... La candidature aux JO n'est qu'une déclinaison particulière d'une conception globale de la ville. Parce qu'elle catalyse tout cet imaginaire archaïque, la candidature aux JO représente *l'anti-projet écologiste* par excellence.

Cette présente note, outre le fait qu'elle constitue le seul véritable document d'information sur le sujet sera pour nous l'occasion de verser au débat public un certain nombre de document officiels inconnus ou "oubliés", telle que, entre autres, la candidature "oubliée" aux Jeux Olympiques d'hiver de 1976.

Dans un premier temps, nous expliquerons comment se déroule une candidature aux Jeux Olympique d'Hiver : qui fait quoi, quand et comment ? Sur quels critères le Comité International Olympique base t-il sa sélection ? Nous expliquerons pourquoi, dans l'hypothèse où Grenoble serait choisie pour représenter la France devant le CIO, elle ne ferait objectivement

pas le poids face aux villes étrangères tentées par les JO d'hiver de 2018 : Munich (Allemagne), Genève (Suisse), PyeongChang (Corée du Sud).

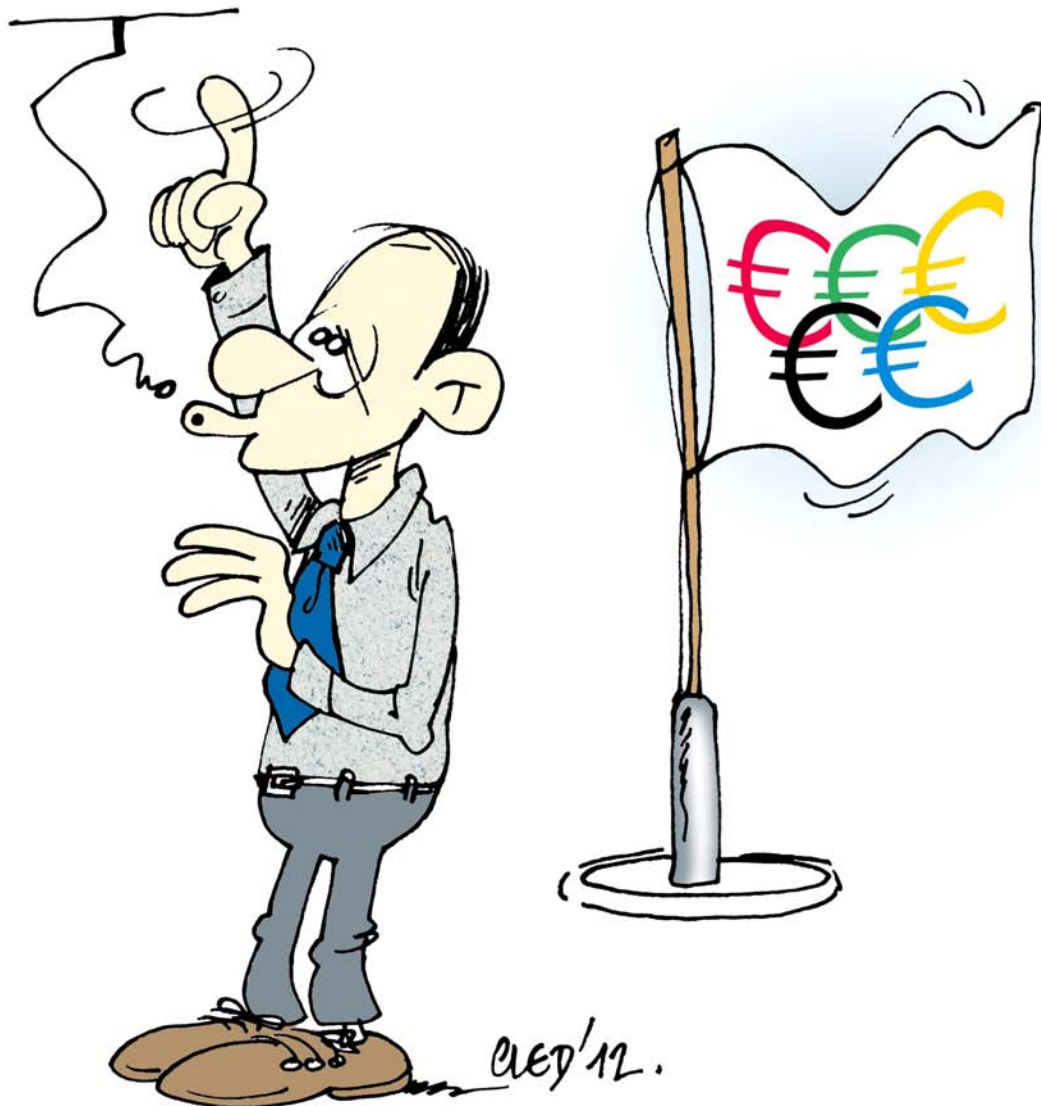
Dans un second temps, un retour sera effectué sur l'histoire particulière qui noue la Ville de Grenoble à "l'olympisme". Un bilan pragmatique des JO de 1968 sera réalisé, quitte à déconstruire le mythe qui les entourent.

Dans un troisième temps, nous verrons à travers l'analyse des JO d'hiver de Turin 2006 pourquoi, même lorsqu'elles se disent "écologiques", les Olympiades ne peuvent s'extrairent d'impératifs structurels qui, eux, n'ont absolument rien d'écologique.

Enfin, un dernier temps sera consacré à l'étude de la candidature de Grenoble aux JO de 2018 : quel cout ? quelle légitimité ? quel projet ?

I. PARCOURS ET CRITERES D'UNE CANDIDATURE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

L'ESSENTIEL EST DE PORTER
BIEN HAUT L'IDÉAL OLYMPIQUE !!!



Dans cette première partie sera détaillé le processus de sélection d'une ville aux Jeux Olympiques d'hiver: qui fait quoi, quand et comment ? sur quels critères le CIO base t-il sa sélection? qu'est-ce qu'une ville olympique ?

1. LE PARCOURS D'UNE CANDIDATURE.

a. Qui fait quoi...

LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Le CIO est composé de 115 membres qui se réunissent au moins une fois par an, et élisent un président pour une durée de 8 ans. L'actuel président est le belge Jacques Rogge. Les membres sont tous des personnes physiques. Le CIO comprend notamment, parmi ses membres, des athlètes actifs, d'anciens athlètes, ainsi que des présidents ou dirigeants au plus haut niveau de fédérations internationales de sports, d'organisations internationales reconnues par le CIO. Le CIO recrute et élit ses membres parmi les personnalités qu'il juge "qualifiées". Les moyens financiers proviennent d'une part des droits de retransmission télévisée et d'autre part des partenariats avec des sociétés multinationales telles que Coca Cola, Mac Donald, Total ou encore Ericsson.

Le CIO, autorité suprême du Mouvement olympique, désigne lors de ses sessions les villes hôtes pour les Jeux olympiques. L'élection de la ville hôte requiert la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote est secret et n'ont pas le droit de vote les membres du CIO ayant la même nationalité qu'une ville encore en lice

LE COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

Le CNOSF est à la fois le représentant du Mouvement Sportif français auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, le fédérateur des fédérations sportives françaises et le représentant national du Comité international olympique (CIO). Henri Sérandour est réélu à sa présidence depuis 1993. A ces titres, et conformément à la loi, le CNOSF est considéré par le ministère de la Jeunesse et des Sports comme une fédération, agréée, délégataire de « mission de service public ». Il est une association de type sportif constituée selon la loi dite de 1901. Le CNOSF est donc constitué de membres acquittant cotisation et ce conformément à la réglementation. Par vocation, et conformément à ses statuts, les membres du CNOSF sont des Fédérations sportives agréées délégataires.

En tant que représentant du CIO, le CNOSF a tout d'abord pour rôle de propager les "principes et les valeurs de l'Olympisme", conformément à la Charte Olympique, notamment en menant les actions suivantes :

- Contribuer à la diffusion de l'Olympisme dans les programmes de formation et d'enseignement,

Portraits

« **HENRI SÉRANDOUR**, président du CNOSF, a été condamné jeudi 21 octobre par le tribunal correctionnel de Paris à trois mois de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende pour « prise illégale d'intérêt (225 000 euros) dans une affaire concernant un emploi accordé à son épouse, Catherine Poirot. »

Le Monde, 12.10.06

GUY DRUT, membre du CIO et membre du CNOSF a été condamné en octobre 2005 à 15 mois de prison avec sursis et 50 000 euros d'amende dans l'affaire des marchés publics d'Ile-de-France (création d'un emploi fictif qui lui a rapporté 118 000 euros). Après cette condamnation, le député UMP, ancien ministre des sports et ancien champion olympique avait été suspendu provisoirement de tous ses droits en tant que membre du CIO. Il a été gracié en mai 2006 par le Président J. Chirac, celui-ci arguant qu'il était « essentiel que la France reste présente au sein du CIO ».

CHRISTIAN BIMES, vice-président du CNOSF et président depuis 1993 de la Fédération Française de Tennis est poursuivi pour « prise illégale d'intérêt et abus de confiance et encourt cinq ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende ». Jugement en mai 2009, devant le tribunal correctionnel de Paris.

- Définir, en conformité avec la Charte, les règles déontologiques du sport et veiller à leur observation,
- Veiller à la protection et s'opposer à tout usage des propriétés olympiques : symbole, drapeau, devise, hymne olympiques, termes "olympique", "olympiade"...

En tant que représentant du CIO en France, il a également pour rôle de représenter la France au niveau international et de contribuer à son rayonnement olympique, notamment en menant les actions suivantes :

- Constituer, organiser et diriger la délégation française aux JO et aux compétitions multisports régionales, continentales ou mondiales patronnées par le CIO,
- Désigner la ville française qui peut présenter sa candidature à l'organisation des JO,
- Représenter la France dans les instances internationales olympiques : CIO, Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO), Comités Olympiques Européens (COE).

b. ... quand: le calendrier prévisionnel...

21 Janvier 2009:

Le dossier de "*sélection nationale d'une ville requérante aux JO d'hiver de 2018*", disponible depuis le 22 octobre 2008, doit être retourné au CNOSF.

Mars 2009:

Le CNOSF choisit quelle sera la ville Française en capacité d'être requérante aux JO de 2018.

Octobre 2009:

Tous les CNO remettent au CIO le noms des villes requérantes.

Mars 2010:

Remise des dossiers de candidature des villes requérantes 2018 au CIO.

Juillet 2010:

Le CIO sélectionne parmi les villes requérantes celles qui sont aptes à être candidates.

Janvier 2011:

Remise des dossiers de candidatures des villes candidates.

Mars 2011:

Visite de la Commission d'Evaluation 2018 du CIO.

Juin 2011:

Rapport de la Commission d'Evaluation 2018 du CIO

Juillet 2011:

Le CIO désigne à Durban (Afrique du Sud), la ville finalement retenue pour accueillir l'événement.

c. ... et comment: La procédure d'élection de la ville hôte.

Ville pré requérante. toutes les villes d'un même pays envoi au CNOSF leur dossiers. Janvier 2009



CNOSF. Sélectionne une ville "ambassadrice nationale". Mars 2009



Ville requérante. Tous les Comité National Olympiques remettent au CIO le noms des villes requérantes. octobre 2009.



CIO. Sélectionne parmi les villes requérantes celles qui sont aptes à être candidates. Juillet 2010.



Ville candidate. Remise des dossiers de candidatures des villes candidates. Janvier 2011.



CIO. désigne la ville hôte. Juillet 2011.



Ville hôte. accueillera les JO en 2018.

Seules les 4 villes françaises (Nice, Grenoble, Pelvoux et Annecy) sont encore *pré-requérantes*. Les villes étrangères sont toutes déjà *requérantes*. On trouve Munich, PeyongChang (candidate pour les JO de 2014) et Genève.

La longue procédure menant à l'élection de la ville hôte est régie par la Charte olympique (règle 34 et son texte d'application) et s'opère en trois étapes.

Phase 1 : La sélection entre villes pré-requérantes.

Cette sélection se fait entre toutes les villes d'un même pays qui sont désireuses d'organiser les Jeux. Le CNOSF dira, après étude de chaque dossier, laquelle de ces compétitrices intra-nationales a le niveau pour être "ville requérante", c'est-à-dire pour postuler, cette fois-ci devant le CIO, face à toutes les autres villes qui ont remporté leur compétition intra nationale.

Actuellement, Grenoble, Annecy, Pelvoux et Nice sont dites "villes pré-requérantes", puisqu'en Mars 2009 le CNOSF dira laquelle d'entre elles pourra accéder au statut "ville requérante" et ainsi postuler au titre de ville candidate". Le dossier vierge qu'elles ont à retourner rempli au CNOSF avant le 21 janvier 2009 16h est consultable à l'adresse suivante:
<http://www.comite-olympique.asso.fr/files/File/olympisme/procedureselectionjo2018.pdf>

Phase 2: La sélection entre villes requérantes.

Les villes requérantes et leurs CNO respectifs sont invités à soumettre au CIO un dossier écrit de demande de candidature, basé sur un questionnaire technique par thème. Les demandes de candidature seront jugées par l'administration du CIO et des experts placés sous l'autorité de la commission exécutive. Des experts pourront, dans l'exercice de leur fonction, effectuer ou non des visites aux villes requérantes, mais il n'y aura pas de présentation officielle de la part des villes requérantes à la commission exécutive.

Pour conclure cette procédure d'acceptation des candidatures, la commission exécutive du CIO déterminera quelles villes, le plus souvent 3, seront acceptées comme « villes candidates». Cette sélection se déroulera en juillet 2010.

50 000 €

C'est ce que la Ville de Grenoble a payé au CNOSF le 4 novembre 2008, uniquement pour déposer son dossier de pré-candidature.

Soit plus du total des subventions accordées au cinéma d'Art et d'Essai Le Méliès et à la Ligue de l'Enseignement, pour toute l'année 2007.

Phase 3 : la sélection entre villes candidates.

Les villes acceptées comme « villes candidates » par la commission exécutive du CIO entameront une seconde phase au cours de laquelle elles devront soumettre un dossier de candidature au CIO. Une commission d'évaluation examinera ensuite les candidatures des villes, visitera les villes candidates et préparera un rapport d'évaluation sur la base duquel la commission exécutive du CIO dressera la liste des villes candidates à soumettre à la Session du CIO pour élection.

Voici la synthèse du rapport qui sélectionne parmi toutes les villes requérantes les futures "villes candidates" à l'organisation des JO d'Hiver de 2014. Il a été remis en avril 2006 par le Groupe de Travail du CIO à la Commission Exécutive du CIO. Bien que la Ville de Grenoble ne soit pas directement concernée par ce document, elle l'est indirectement puisque les critères de sélections en vigueur en 2006 le sont toujours aujourd'hui. Ainsi, lorsque nous comparerons les profils des trois villes sélectionnées comme candidates, à savoir Salzbourg, Sotchi et PeyongChang, avec celui de la Ville de Grenoble, nous verrons en quoi les ambitions de celle-ci relèvent du fantasme plus que du pragmatisme raisonné.

2. Une évaluation type du CIO, à partir du "*Rapport du groupe de travail du CIO pour l'acceptation des candidatures aux JO d'Hiver de 2014*".

L'évaluation des villes requérantes ayant remis leur dossier de demande de candidature se fait avec l'aide d'un logiciel de prise de décision intitulé *OlympLogic*, fourni par la société canadienne Decision Matrix¹. Ce logiciel a évalué les villes requérantes 2008, 2012 et 2014. Parmi les principaux clients de cette société figurent l'OTAN, pour qui elle développe des modèles d'analyse des risques du terrorisme, l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ou encore le gouvernement du Canada.

OlympLogic est programmé pour éviter que, dans le résultat final de l'analyse, une très bonne note n'en cache une très mauvaise. Il ne procède pas à une *moyenne* de tous les résultats mais prend en compte *tous* les critères et leurs spécificités : chaque ville est jugée en fonction de *chaque critère*, et non de sa *moyenne finale*. Il établit ensuite une *barre de performance*, le plus souvent située à 6/10, en deçà de laquelle le dossier est jugé insuffisant et, logiquement, au-delà de laquelle il est jugé satisfaisant. Dans ce cas, la ville demandeuse passe du statut de "ville requérante", à celui de "ville candidate". *Voici, tels qu'ils sont présentés dans le rapport du groupe de travail du CIO pour les JO de 2014, les critères de sélection et leurs coefficients :*

<u>CRITÈRES DU CIO</u>	<u>COEFFICIENTS</u>
1. INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE	5
2. HÉBERGEMENT	5
3. SITES SPORTIFS	4
4. VILLAGES OLYMPIQUES	3
5. CONCEPT DES TRANSPORTS	3
6. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ	3
7. FINANCES	3
8. PROJET GLOBAL HÉRITAGE	3
9. EXPÉRIENCE PASSÉE EN MATIÈRE D'ÉVÈNEMENTS SPORTIFS	2
10. ENVIRONNEMENT : CONDITIONS ET IMPACT	2
11. SOUTIEN DU GOUVERNEMENT, QUESTIONS JURIDIQUES ET OPINIONS PUBLIQUES	2

¹ Fondée en 1983, *Decision Matrix* est spécialisée dans l'élaboration de modèles d'aide à la décision dans le domaine des ressources humaines, des achats et acquisitions, de la planification stratégique, de la restructuration de sociétés et de la prévision en matière de technologie.

a. Infrastructure générale : Coefficient 5.

Le groupe de travail prend en considération l'infrastructure de transport à l'intérieur de chacun des sites, et celle reliant les zones de montagne à la ville hôte (liaison). Sont prises en considération à la fin de l'évaluation le transport terrestre existant et prévu, l'aéroport ainsi que le Centre International de Radio et Télévision et le Centre Principal de Presse (CIRTV/ CPP). Les sous-critères et pourcentages de pondération suivants sont utilisés :

1. INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT	85%
2. AÉROPORT	10%
3. CIRTV/ CPP	5%

b. Hébergement : coefficient 5.

L'analyse de l'hébergement est basée sur les prescriptions relatives aux JO d'Hiver énoncées dans le Manuel Technique du CIO sur l'hébergement, qui a été fourni aux villes requérantes. La référence correspondant aux exigences en matière d'hébergement est de **22 800 chambres, en hôtels de 3 à 5 étoiles**. Deux sous critères ont donc été retenus :

1. NOMBRE DE CHAMBRES <i>(chambres existantes et prévues dans les hôtels de catégorie 3 à 5 étoiles, situés dans un rayon de 50 km du centre des Jeux et 10 km des noyaux des sites et, enfin les villages des média).</i>	80%
2. CONCEPT D'HÉBERGEMENT <i>(répartition géographique des chambres, rapport nombre de chambre/ nombre d'hôtels, qualité des chambres).</i>	20%

c. Sites sportifs: coefficient 4.

Le groupe de travail s'appuie sur les trois sous critères et pourcentages de pondération suivants :

1. SITES EXISTANTS	35%
2. SITES PRÉVUS SUPPLÉMENTAIRES	35%
3. CONCEPT/HÉRITAGE SPORTIF	30%

d. Villages Olympiques : Coefficient 3.

Le groupe de travail s'appuie sur les trois sous critères et pourcentages de pondération suivants :

1. EMPLACEMENT <i>(distance entre le(s) village(s) et les sites)</i>	50%
2. CONCEPT <i>(nombre de villages/ logements, type d'hébergement, terrains disponibles, environnement)</i>	30 %
3. HÉRITAGE <i>(utilisation post Olympique et financement du (des) village(s) olympique(s))</i>	20%

e. Concept des transport : Coefficient 3.

Le groupe de travail s'appuie sur les trois sous critères et pourcentages de pondération suivants :

1. DISTANCE ET TEMPS DE TRAJET <i>(Trajet moyen en bus entre les sites de compétitions et autres).</i>	50%
2. ORGANISATION DES TRANSPORTS ET GESTION DU TRAFIC AU MOMENT DES JEUX	50%

f. Sûreté et sécurité : coefficient 3.

La sécurité des JO d'hiver représente une des plus grandes opérations de sécurité menée au niveau international. Les impératifs de l'évènement font peser une lourde charge sur les forces de sécurité de n'importe quel pays. Le taux d'équipement et de formation des forces de sécurité locales contre la menace et l'incidence du terrorisme sont également pris en considération. Sur ce point, le document officiel avertit « *il ne serait pas judicieux de détailler dans un document public toutes les questions de sécurité soulevées et examinées par le groupe de travail* » (page 75).

g. Finances : coefficient 3.

« *L'objectif est ici de déterminer de façon générale si l'intention d'une ville requérante de fournir un financement public, associé à des revenus commerciaux du secteur privé, est une combinaison réaliste qui apportera le soutien financier nécessaire à l'organisation d'un tel évènement* » (page 83). Pour cette évaluation, les deux sous-critères suivants ont été pris en considération :

- | |
|--|
| 1. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT ET PLAN DE FINANCEMENT <i>(informations fournies par les villes requérantes).</i>
2. FAISABILITÉ DES PROJECTIONS EN MATIÈRE DE REVENUS COMMERCIAUX. |
|--|

En plus de cela, les budgets pour les deux phases de la candidature sont pris en considération, bien qu'aucune note n'ait été attribuée à cet égard. Le CIO demande aux villes requérantes de lui fournir les détails de leur budget dans le dossier de candidature.

h. Projet global et héritage. Coefficient 3.

Evaluation de conclusion, elle consiste en un examen général du concept proposé par chaque ville pour l'évènement. Il est effectué une fois tous les autres critères évalués et donc après que le groupe de travail ait pu se faire une opinion générale du projet de chacune des villes requérantes et de l'héritage que les JO d'Hiver laisseraient à ces dernières.

i. Expérience en matière de manifestations sportives : coefficient 2.

1. EXPÉRIENCE GÉNÉRALE <i>(sur la base du nombre de grandes manifestations sportives et internationales organisées au cours des 10 dernières années).</i>	40%
2. EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE SPORT D'HIVER <i>(sur la base des manifestations internationales de sports olympiques d'hiver organisés au cours des 10 dernières années).</i>	60%

NB: Dans les deux cas, l'héritage grenoblois des JO d'Hiver 1968 n'ont pas valeur d'argument, puisque datant de 40 ans...

J. Environnement : Coefficient 2.

Des trois villes candidates, Sotchi, finalement retenue, présentait le projet environnemental le plus bas, avec une note de seulement 5-6 sur 10, alors que Salzbourg proposait, elle, un projet noté 8-9 sur 10, et PeyongChang 7-8 sur 10... S'il est chanté dans les déclarations, le souci des équilibres naturels n'est, dans les faits, absolument pas discriminant, comme en témoignent ces quelques chiffres.

Le groupe de travail mesure les conséquences des plans d'occupation au sol, de la consommation des ressources, des nouvelles constructions et infrastructures. Le tout est mis en balance avec l'utilité des nouveaux aménagements pour répondre aux besoins de la ville. Les sous critères et pourcentages de pondération utilisés sont :

1. CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ACTUELLES	40%
2. IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	60%

NB: En dépit des discours repeints en verts et des modifications de chartes, l'impact environnemental des Jeux Olympiques n'est toujours crédité que du coefficient le plus faible. S'il est chanté dans les déclarations, le souci des équilibres naturels n'est, dans les faits, absolument pas discriminant, comme en témoigne l'élection de Sotchi face à Salzbourg.

k. Soutien du gouvernement : Coefficient 2.

Les villes candidates doivent fournir des engagements et des garanties montrant le soutien des niveaux appropriés du gouvernement à leurs candidatures respectives ainsi que l'engagement de leurs gouvernements à respecter la Charte Olympique. La capacité de ces gouvernements à remplir leurs engagements et garanties doit également être examinée. Il est également demandé aux villes candidates de citer les lois et les autres moyens en place dans leurs pays respectifs pour combattre le dopage dans le sport.

A propos des JO d'Hiver de 2014, l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) a informé le CIO qu'au moment de l'évaluation, aucun des gouvernements des pays présentant une ville n'avait encore ratifié la Convention Internationale de l'UNESCO Contre le Dopage.

S'agissant de l'opinion publique, le groupe de travail du CIO utilise les données fournies par *Sport Marketing Surveys* dans l'étude indépendante qu'il mène pour le CIO dans chaque ville requérante. Cet institut a été utilisé pour les JO de 2008, 2010, 2012 et 2014. Chaque ville requérante doit également fournir ses propres résultats de sondages. Le groupe de travail évalue les villes sur la base des sous-critères et pourcentages de pondération suivants :

1. Soutien et engagement du gouvernement :	65%
2. Aspects juridiques, conformité avec la Charte Olympique et les mesures antidopage de l'AMA	20%
3. Opinion du public	15%

NB: La seule enquête d'opinion commandée par la Ville de Grenoble sur la candidature remonte à Juillet 2005 et portait sur la candidature de la ville à l'organisation des JO d'Hiver de 2014, et non de 2018 (voir plus loin).

Voici, synthétisées sous forme de tableau, les conclusions du groupe de travail du CIO (les trois villes en tête sont sélectionnées comme "villes candidates") :

Villes requérantes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Sotchi											
Salzbourg											
Jaca											
Almaty											
PyeongChang											
Sofia											
Borjomi											

Ainsi, les trois villes requérantes ayant obtenues les notes les plus élevées à l'évaluation du CIO (Sotchi, Salzbourg et PyeongChang) sont dites "villes candidates". Sotchi, qui, paradoxalement, était arrivée en troisième position lors de cette évaluation, est finalement élue "ville hôte" par le CIO. Cette élection montre bien que, par delà les caractéristiques objectives d'une ville, son élection dépend de critères non écrits, tels que les impressions des commissaires du CIO lors de leurs visites des sites, l'éventuelle pression politique, etc...

2.SOTCHI, SALZBOURG, PYEONGCHANG, ...ET GRENOBLE

a. l'hébergement.

Nous avons vu qu'en matière d'hébergement, le CIO place la barre à 22 800 chambres, dans des hôtels de catégories 3 à 5 étoiles. Sotchi, candidate finalement élue "ville hôte", possède 23 160 chambres en hôtel 3-5 étoiles .

Salzbourg, candidate malheureuse, 38 337 chambres en hôtel 3 à 5 étoiles. Peyongchang, autre candidate malheureuse mais actuellement requérante et largement favorite pour 2018, possède quand à elle 40 000 chambres en hôtel 3 à 5 étoiles...

Grenoble, pour sa part, possède " 3 600 chambres réparties dans les établissements de 1 à 4 étoiles et 4 000 chambres dans toute l'agglomération²" (office du tourisme). Annecy, autre ville française "pré-requérante" dispose de 4 700 lits. Enfin, Nice possède le deuxième parc hôtelier de France avec 10 248 chambres d'hôtel (1 chambre sur 2 se trouve dans un hôtel 3 ou 4 étoiles) et 15 résidences hôtelières, soit 750 appartements³.

22 800

C'est le nombre de chambres en hôtel 3 à 5 étoiles nécessaire à une ville candidate.

SOTCHI : 23 160 chambres en hôtel 3-5 étoiles, ville hôte des JO de 2014.

SALZBOURG : 38 337 chambres en hôtel 3 à 5 étoiles, candidate pour 2014.

PEYONGCHANG : 40 000 chambres en hôtel 3 à 5 étoiles, candidate pour 2014 et... 2018.

GRENOBLE : « 4 000 lits en hôtel de 1 à 4 étoiles dans toute l'agglomération » (site web office du tourisme).

Cette seule comparaison suffit à mettre en perspective les ambitions de la Ville de Grenoble avec la réalité de ce qui lui est concrètement demandé. On voit mal, en effet, comment elle pourrait trouver les ressources pour multiplier par six sa capacité hôtelière tout en garantissant un héritage post-olympique optimal de celle-ci...

Dans son allocution lors du Conseil Municipal Extraordinaire du 6 octobre 2008, Stéphane Siebert, adjoint au développement durable et aux Jeux Olympiques déclarait "Il

² http://www.grenoble.fr/jsp/site/Portal.jsp?page_id=480

³ http://www.nice.fr/mairie_nice_19918.html

restera toujours plus facile d'ériger un hôtel qu'une montagne, et nous allons exploiter à fond cet atout maître". S'il paraît délicat de porter contradiction sur ce point, il n'en demeure pas moins que si, d'aventure, Grenoble était sélectionnée comme "ville candidate", ce n'est pas "un" hôtel qu'il s'agirait de bâtir, mais aux alentours de 20 000 chambres, ne serait-ce que pour égaliser la performance de PéyongChang.

Dans un entretien accordé en mai 2008 au journal de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, *Pigémagazine*, Jérôme Grange, directeur de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise répondait ainsi à la question "Grenoble a-t-elle suffisamment de logement pour recevoir de nouveaux Jeux" ? *"Grenoble n'est pas au niveau en matière hôtelière. Ce n'est pas une ville touristique. Si l'on construit des hôtels, il faut pouvoir les remplir après les jeux".*

Ce risque de bâtir sans vision de long terme n'est pas nouveau, et n'est pas non plus étranger à Grenoble puisque, dans un rapport intitulé " *L'influence des Jeux Olympiques d'Hiver 1968 sur l'évolution de Grenoble*" publié en 1970 par Danielle Dailly, future enseignante à l'Institut de Géographie Alpine et auteur de *Albertville 92 : l'empreinte olympique* (1992), on lit: " Aux journalistes qui demandaient avant l'ouverture des Jeux comment il pourrait accueillir tous les visiteurs, Monsieur Henry DUCRET, Président du syndicat des Hôteliers de GRENOBLE, a répondu: "dites plutôt à vos lecteurs de venir voir comment nous les accueillerons; nous le ferons très bien, et si vous n'êtes pas convaincu, je parie mon salaire contre le votre que nous ne ferons pas le plein". Bien sur, c'était une boutade, mais sa prédiction s'est réalisée: Trois jours avant la clôture des 10èmes Jeux Olympiques d'Hiver, les Grenoblois font leur compte d'un air morose : il y avait peu de visiteurs. Dans les hôtels, 15% des chambres étaient restées inoccupées"...

Lorsqu'on nous dit que " les JO mettent en avant un projet de développement durable ", comment y adhérer ? Comme en témoigne précisément le dossier de l'hébergement, les impératifs d'une candidature vont à l'opposé du "développement durable" : utilisation forcée pendant 2 semaines, puis après abandon ou, dans le cas des hôtels, reconversion massive donc coûteuse, envolée du prix du mètre carré, etc. S'ajoute à cela le fait que les hôtels relèvent de la sphère privée et ne bénéficieront donc pas à l'ensemble des Grenoblois.

« Pour les Jeux, on offrait le monde entier à Grenoble ; mais le monde entier est resté chez lui, d'où il a suivi les jeux souvent mieux que sur place. Grenoble devait être un marché, ce n'était en réalité qu'un immense stade de télévision »

D. Dailly, *L'influence des JO d'hiver de 1968 sur le développement de Grenoble*, p 77.

b. Sites sportifs.

Sotchi propose 23 sites avec des travaux de construction s'étalant de 2006 à 2013 pour un coût total de 462 millions de dollars. *"Un important programme de construction (8 sites) attend Sotchi. Néanmoins, la demande en installations de sports d'hiver est élevée dans cette région et les Jeux laisseraient un solide héritage"* (rapport du Groupe de Travail du CIO, page 43).

Salzbourg, lors de sa candidature, proposait 13 sites pour un programme de construction qui se serait étalé de 2006 à 2013 pour un coût total de 150 millions de dollars.

PéyongChang propose 13 sites (6 existants, 4 prévus, 3 supplémentaires) avec un programme qui se serait étalé de 2006 à 2012 pour un coût total de 503 millions de dollars, entièrement financé par le secteur public. Si la ville n'a pas été élue Ville hôte, le fait qu'elle se présente à nouveau pour les JO d'hiver de 2018 laisse penser qu'une partie significative des travaux auront été entre temps réalisés, ne serait-ce que pour gagner du temps et parfaire son dossier.

Toujours dans le même numéro de Pigémagazine, Jérôme Grange, répondait ainsi à la question: " *Que sont devenues les infrastructures sportives [créées à l'occasion des JO d'hiver de 1968] ?*" *"Grenoble a eu des difficultés pour les réaménager. Prenons l'exemple du Palais des Sports. Il peut recevoir jusqu'à 8000 personnes. Depuis 1968, il y a eu quelques aménagements, mais il reste peu utilisé. De son côté, le tremplin de Saint-Nizier est totalement abandonné. Les pistes de Ski elles aussi ne sont plus au niveau"*, avant de conclure " *Si Grenoble accueillait de nouveaux les Jeux, il faudrait repartir de zéro*".

Ainsi, contrairement à ce qu'affirment régulièrement les promoteurs de la candidature grenobloise, les carcasses rouillées issues des Jeux Olympiques d'hiver de 1968 ne constituent pas un avantage pour la candidature de 2018, mais bien un handicap. Non seulement, comme l'écrit Jérôme Grange, elles ne sont plus en état, mais, surtout, les critères du CIO basés sur l'expérience de la ville en matière d'organisation d'événements sportifs hivernaux de grande ampleur ne remontent pas au-delà de 10 ans. Il faut voir dans l'organisation empressée des "Jeux de Neige" au début du mois de décembre 2008, la trace d'une inquiétude sérieuse en la matière.

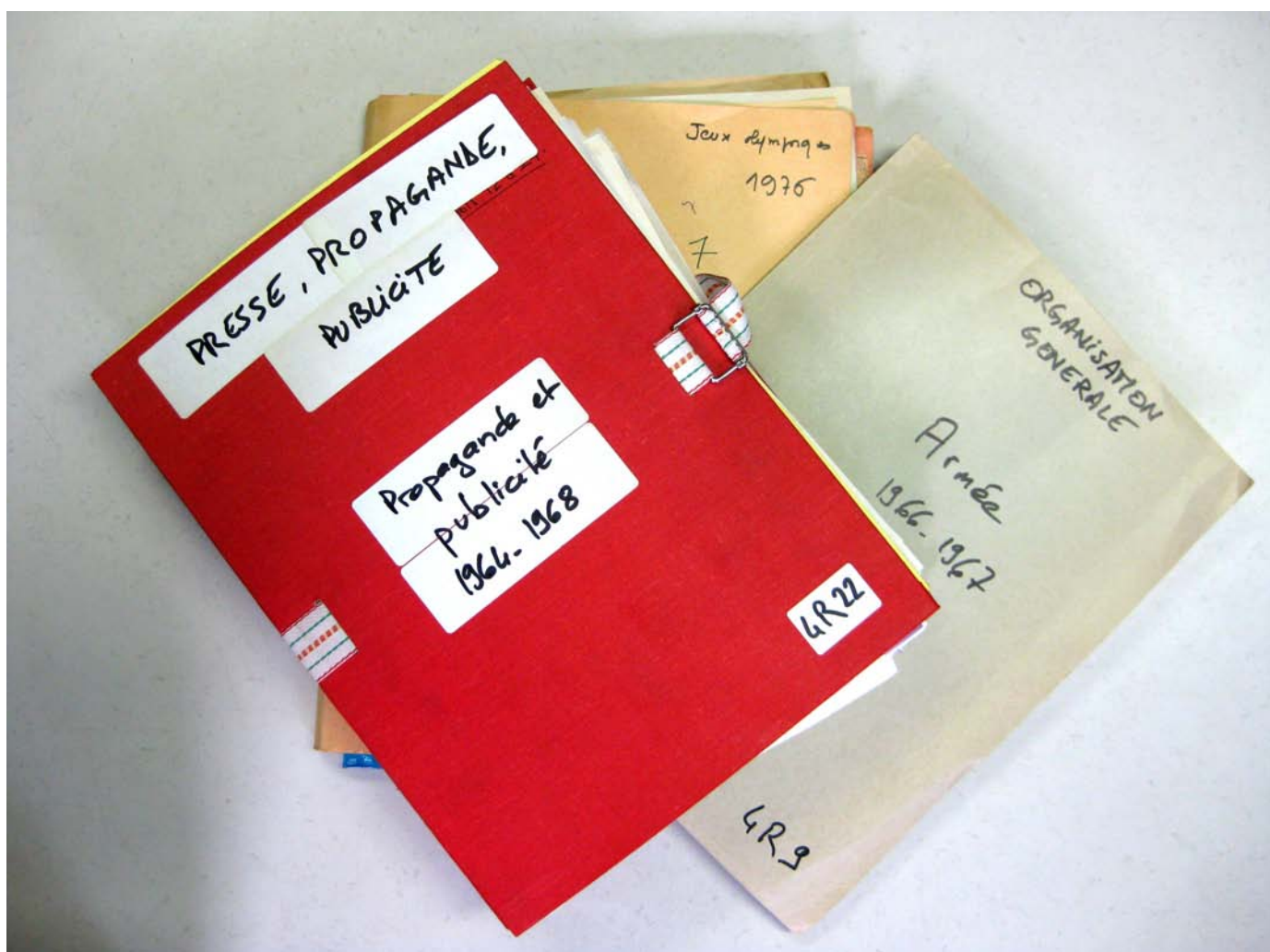
280 000m³

C'est le volume de béton qu'il a fallu couler pour créer le tremplin de Saint-Nizier, aujourd'hui carcasse rouillée.

La comparaison entre Grenoble et les villes candidates à l'organisation des JO d'hiver de 2014 ne peut, pour le moment, s'étendre davantage en raison de l'opacité qui règne quant au contenu du dossier que la ville remettra avant la fin du mois de Janvier 2009 au CNOSF. Si la Ville de Grenoble est capable de répondre dans ces délais au CNOSF sur le budget de la candidature, les sites choisis, les capacités de la ville, les chantiers à réaliser, etc, elle doit pouvoir fournir ces informations aux Grenoblois.

Lors du Conseil Municipal Extraordinaire du 6 octobre 2008, le Maire de Grenoble déclarait: "C'est enfin, pour le mouvement sportif, l'occasion de se doter d'équipements, d'infrastructures, je dirai même d'élans nouveaux dans une politique au service de tous, toutes disciplines: hiver, été, olympiques et paralympiques confondues". Or, tout le monde sait qu'à Grenoble, les équipements sportifs nécessitant le plus de réaménagements ou carrément de nouvelles installations sont... les piscines. Il aura sans doute échappé au Maire que les JO d'hiver ne comportent aucune épreuve en milieu aquatique, aussi nous permettons-nous de le lui rappeler. En conclusion, les équipements sportifs qui ne manquent de rien seront réaménagés, alors que ceux qui manquent de tout n'auront rien. Encore une illustration de l'absurdité d'une telle candidature.

II. LA VILLE DE GRENOBLE ET LES JEUX OLYMPIQUES.



sources: Archives Municipales.

L'argumentaire de base visant à vendre la candidature de la ville auprès des Grenoblois, mais aussi aux Comités Olympiques organisateurs, ressasse comme une ritournelle les trois mêmes arguments:

1. Grenoble est déjà Ville Olympique, cela lui confère une plus value incontestable sur ses concurrentes. L'identité de Grenoble, comme celle des Grenoblois, est indissociable du mythe et des valeurs Olympiques. Les JO de 1968 ont ouvert à Grenoble les portes de la modernité, ceux de 2018 lui ouvriront celles du XXIème siècle.

2. Les "Jeux sales" relèvent des livres d'histoire. Depuis 1994, date à laquelle la Charte Olympique a étendu ses compétences pour "encourager et soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, de promouvoir le développement durable dans le sport et d'exiger que les Jeux Olympiques soient organisés en conséquence", les Jeux Olympiques modernes mettent un point d'honneur à respecter les équilibres naturels. En témoigne par exemple les derniers JO d'hiver, qui se sont tenus à Turin 2006, particulièrement exemplaires sur ce point. Par ailleurs, pour peu que la volonté politique soit là, il n'est plus impossible de réaliser des JO économiquement supportables par le contribuable.

3. Parce que l'histoire et l'identité de Grenoble se mêlent à celles de l'Olympisme, parce que les JO d'hiver modernes ne sont plus une gabegie environnementale et financière mais, au contraire, un tremplin économique et culturel formidable, l'organisation des JO d'hiver de 2018 serait, pour la ville, une aubaine extraordinaire. D'ailleurs, les Grenoblois ne s'y trompent pas. En témoigne le sondage CSA, parut en juillet 2005 et indiquant près de 74% de soutien populaire à la candidature. En témoigne la réélection du Maire avec 48% des voix, alors que la candidature figurait dans son programme électoral. En témoigne aussi les "30 000 Grenoblois" réunis en février 2008 à l'anneau de vitesse, à l'occasion du 40ème anniversaire des JO de 1968, "pour communier dans cette ferveur olympique" (Michel Destot, Conseil Municipal Extraordinaire du 6 octobre 2008) : les Jeux de 2018 seront d'abord ceux des Grenoblois et des Grenobloises.

*« Comme l'a dit le fondateur des Jeux modernes, Pierre de Coubertin [...] :
« Le sport cherche la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre ».
P. de Longevialle, 06.10.08*

Peut-être l'élu, visiblement ému, aurait-il pu citer quelques unes de ces autres citations de P. de Coubertin:

*« Il y a deux races distinctes : celles au regard franc, aux muscles forts, à la démarche assurée et celle des maladifs, à la mine résignée et humble, à l'air vaincu. Hé bien ! C'est dans les collèges comme dans le monde : les faibles sont écartés, le bénéfice de cette éducation n'est appréciable qu'aux forts. »
L'éducation anglaise.*

Ou encore...

*« Une olympiade femelle serait impratique, inintéressante, inesthétique et incorrecte. Le véritable héros olympique est à mes yeux, l'adulte mâle individuel. Les J.O. doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs ».
JO de Stockholm 1912.*

Et même pourquoi pas :

« Comment voudriez vous que je répudie la célébration de la XI^e Olympiade ? [Berlin 1936] Puisque aussi bien cette glorification du régime nazi a été le choc émotionnel qui a permis le développement qu'il a connu ».

1. Le véritable bilan des JO d'hiver de 1968, le "mythe fondateur".

Dans les discours politiques des partisans de la candidature, et c'était prévisible, les Jeux de 1968 raisonnent comme un âge d'Or : Grenoble au centre du monde, le Général de Gaulle à Grenoble, la ville entre dans la modernité, Grenoble Capitale des Alpes, etc. S'il est effectivement facile de voir, à travers les verres déformants de la politique, cet événement comme une renaissance de la ville, cela devient impossible dès lors qu'on consulte témoignages, rapports, et autres analyses de l'objet, qu'ils datent de l'époque ou d'aujourd'hui.

En effet, excepté les membres du COLJOG, il est rare de trouver des experts qui gardent un bon souvenir de la manifestation. Le rapport de Danielle Dailly, publié en 1970, soit deux ans

à peine après les Jeux, intitulé *L'influence des Jeux Olympiques sur le développement de Grenoble*, dont nous reprenons ici les bonnes pages, est, sur ce point, sans concession.

Par prudence, nous indiquons que ce document est consultable par tous et toutes dans son intégralité aux archives municipales, dans un épais dossier intitulé « Dossier JO ». Il va sans dire que nous invitons tous les Grenoblois et les Grenobloises à consulter ces documents, et plus particulièrement ceux intitulés « *Propagande et publicité 1964-1968* », ou encore « *Armée, organisation générale 1966-1968* ». Rien de tel que de se confronter à la réalité pour dissiper toute forme de mythe.

La lecture du présent rapport détricote scientifiquement le « mythe tenace », à l'époque tout juste naissant, des Jeux de 1968. La déconstruction s'opère sur deux points, par ailleurs toujours mis en avant 40 années plus tard :

- Les jeux ont fait entrer Grenoble dans la modernité,
- Les jeux ont été un formidable tremplin économique.

a. "Les Jeux ont fait entrer Grenoble dans la modernité".

Un des mythes les plus tenaces concernant les JO de 1968 affirme que Grenoble est entrée dans la modernité à cette date, et ce grâce aux Jeux : création de l'Hôtel de Ville, d'Alpexpo, du Palais des Sports, d'une nouvelle Gare SNCF, d'un nouvel Hôtel de Police, de la Maison de la Culture, de l'Hôpital Sud, la Rocade Sud, de l'Aéroport Grenoble -Isère, etc...

38%

C'est, parmi toutes les créations d'équipement, la part consacrée aux équipements sportifs.

En réalité, comme on va le lire ci-dessous : toutes ces réalisations étaient prévues dans le Vème plan (1966- 1970). Elles auraient de toutes façons été réalisées avant 1970. Elles l'ont simplement été plus rapidement, puisque fin 1967 la plupart étaient déjà réalisées. Non, les JO de 68 n'ont pas « fait gagner 20 ans à Grenoble », mais seulement 3. Danielle Dailly revient sur ce point : « *Les JO ont permis à Grenoble de réaliser pour la fin de l'année 1967, c'est à dire trois ans avant l'échéance du Vème plan 80% des travaux prévus par ce plan* » (page 77).

pour construire objectivement le bilan de l'apport des Jeux Olympiques, il faut d'abord dégonfler un mythe tenace qui a cours dans les administrations centrales ou régionales.

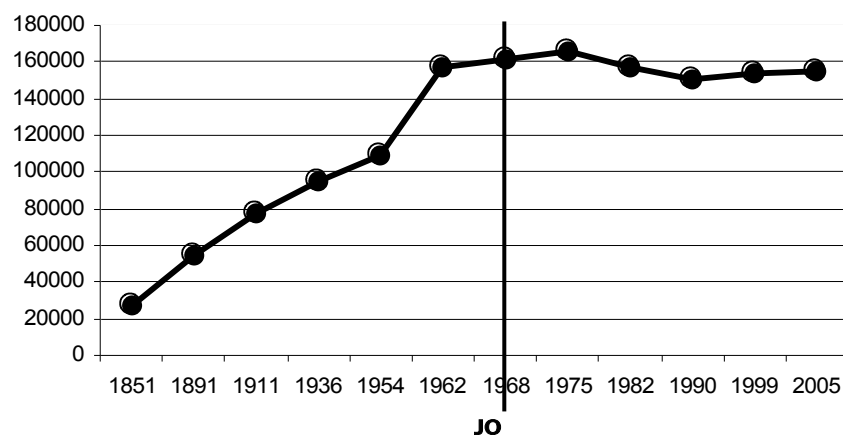
Certes, l'ensemble des équipements réalisés à cette occasion a donné un meilleur fonctionnement urbain à l'agglomération, et a permis de rattraper une partie, mais une partie seulement, du retard accumulé depuis de nombreuses années, et d'autant plus criant que l'expansion démographique de l'agglomération était rapide (4,1 % entre 1962 et 1968). Mais si les effets de ces investissements se font sentir au niveau de la vie quotidienne Grenobloise, ils ne constituent pas à proprement parler d'ensemble cohérent complet : en matière de voirie rapide par exemple, où l'amélioration est visible, seule une partie de la rocade autoroutière externe a été réalisée, et il faudra attendre la fin du VI ème plan et probablement le VII ème plan pour qu'elle soit achevée par l'autoroute U4 qui nécessite la percée du RABOT.

page 77

Autorisons nous une brève digression: les dernières lignes de cet extrait ("*...il faudra attendre la fin du VIème plan et probablement le VIIème plan pour qu'elle soit achevée par l'autoroute U4 qui nécessite la percée du rabot*") donnent incontestablement raison à ceux qui aujourd'hui accusent le projet de Rocade Nord d'être un projet d'un temps révolu : celui du tout-voiture. En effet, le rapport de D. Dailly nous apprend que la percée du Rabot (autre nom du Tunnel sous Bastille), était déjà dans les cartons du Vème plan (1966- 1970) et qu'elle fut repoussée systématiquement, d'abord au VIème plan (1971-1975) puis au VIIème plan (1976-1980). A vos stylos !

En réalité, la création de ces équipements était davantage justifiée par les impératifs d'une ville dont les structures n'avaient pas suivi le boom démographique. En effet, comme l'indique le graphique ci-dessous, Grenoble comptait 95 000 habitants en 1936, 102 000 habitants en 1946, 156 707 en 1962, 161 616 habitants en 1968. Dans ces conditions, comme l'avaient bien vu à l'époque les commissaires du plan, qui déclaraient, en 1964, année de l'attribution des JO à la ville, « *cette agglomération de 300 000 habitants a les équipements d'une ville de 80 000 personnes* » .

Evolution de la démographie grenobloise 1856 - 2005.

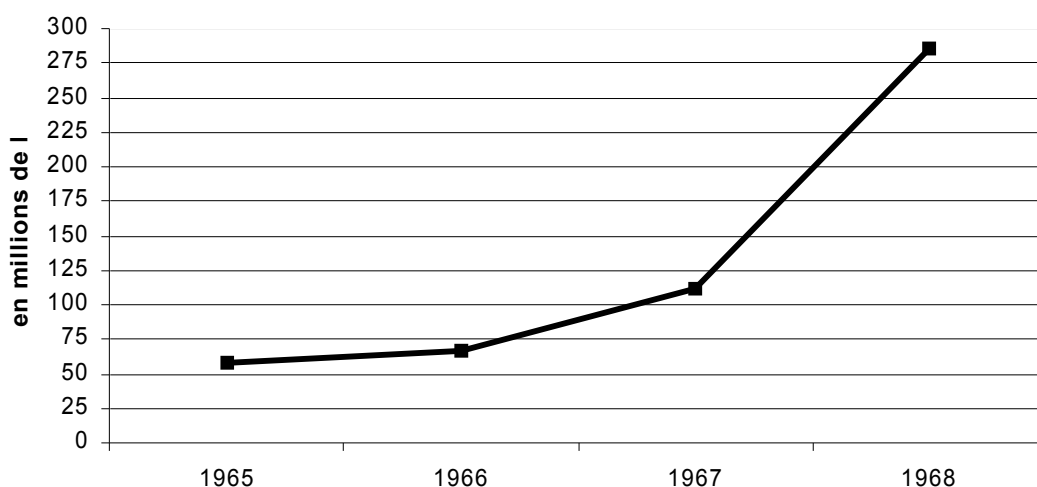


Aujourd'hui, aucun impératif *physique* de cet ordre ne vient plus justifier la candidature : la population de la ville a même diminué depuis 1975. Aucun pronostic récent ne prévoit un boom démographique comparable à celui de la période 1954- 1975. La ville n'a pas physiquement fait exploser ses structures. Si, en 1968, les JO s'inscrivaient dans une démarche de rattrapage de la structure sur le démographique, en 2018, nous ne sommes plus dans la même configuration.

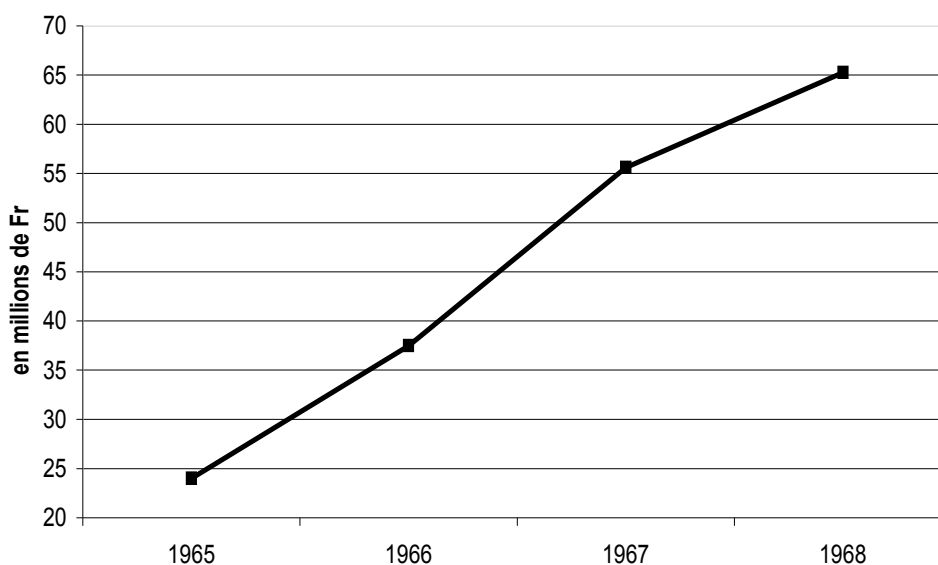
En réalité, la candidature aux JO de 2018 ne projette pas de *répondre* à un boom démographique, mais, au contraire, de le *provoquer*, afin de métamorphoser Grenoble en véritable Mégalopole. D'ailleurs Michel Destot ne se cache pas de ce projet : c'est en ce sens qu'il faut comprendre le projet Giant, le Projet Campus, le projet de Rocade Nord, etc... Bref, cet idéal est à l'exact opposé du projet de *Ville à taille humaine* que nous proposons. On voit comment ici toutes les mesures prises par la Mairie s'inscrivent dans un seul et même projet: Rocade Nord, JO de 2018 et tous les autres dossier, même combat. Peu importe quel fil nous tirons, le reste de la pelote vient systématiquement.

b. "Les jeux ont été un formidable tremplin économique".

**Evolution de la dette publique de la Ville de Grenoble,
1965-1968 (source Comptes Administratifs 1965, 1966, 1967, 1968).**



**Evolution des recettes fiscales de la Ville de Grenoble, 1965-
1968 (source Comptes Administratifs 1965, 1966, 1967, 1968).**



Le second volet du « mythe des Jeux » prétend qu'ils furent un formidable tremplin pour l'activité économique locale. Les deux courbes ci-dessus illustrent les conséquences directes de la préparation des JO sur l'état des finances locales : une dette qui explose, des impôts locaux multipliés par plus de 2,6 en seulement trois ans. Si « tremplin » il y a, c'est d'abord celui formé par ces deux courbes.

D. Dailly nous donne également quelques éléments : selon elle, les jeux ont bénéficié avant tout aux entreprises de travaux publics locales (encore que celles-ci « sous-traitaient » à des entreprises nationales) mais aussi à l'industrie du tourisme, on verra avec quelles conséquences pour l'identité de la ville. En revanche, ils ont fait passer au second plan la réalisation d'autres équipements structurels concernant notamment l'éducation. Enfin, l'achat des terrains pour les futurs sites sportifs a fait exploser le prix des terres agricoles.

Les JO, source d'emplois? Là encore, rien n'est moins sur. Comme le rappelait l'économiste Bernard Maris dans une tribune publiée dans Le Monde, lors de la candidature de Paris 2012 à laquelle il était opposé, les JO ne créent que des emplois temporaires et précaires: *"Certains brandissent l'argument de la création d'emplois. Mais les emplois qu'on nous fait miroiter concerneront essentiellement l'industrie du sport et du tourisme, et seront pour la plupart de précaires ou délocalisés. Nous préférierions que ces emplois soient créés pour satisfaire les besoins de la population, dans le domaine de la petite enfance, l'aide aux personnes âgées, l'environnement... Mais il est vrai que ces secteurs génèrent peu de profits publicitaires !"* Danielle Dailly, dans son rapport, illustre ce propos:

Bien souvent, des entreprises locales de taille plus modeste ont travaillé en sous traitance d'entreprises parisiennes ou extra régionales.

A la fin des Jeux Olympiques, il était prévu une masse importante de chômeurs dans ce secteur , de 5 000 à 7 000 environ.

En réalité, on n'a pas constaté ce phénomène car la main d'oeuvre du bâtiment, souvent étrangère, est très mobile.

De plus, les Entreprises extérieures sont réparties avec leur personnel ; et les entreprises locales importantes ont des marchés de plus en plus diversifiés. A ce titre, on peut citer l'entreprise PASCAL, qui travaille à PARIS, dans le Sud Est et le Sud Ouest.

Cependant, la situation dans le bâtiment reste préoccupante car les travaux post-olympiques n'ont pu entièrement redresser la situation, et il reste 1 000 chômeurs dans ce secteur.

Dans l'industrie, à l'exception du bâtiment, quelques rares sociétés locales ont profité de la période des Jeux Olympiques.

Comme exemple, nous citerons les Etablissements PARA, qui ont réalisé l'ossature métallique du Palais des Expositions.

En outre, les industries de tourisme et des sports d'hiver locales ont reçu un coup de fouet supplémentaire, par exemple les entreprises

Un bon nombre d'activités secondaires et tertiaires ont profité du fonctionnement des Jeux Olympiques qui étaient des clients importants : les artisans, les industries de sport d'hiver, d'habillement notamment.

En outre, de nombreux emplois temporaires ont été créés, et c'est un fait non négligeable, car de plusieurs centaines d'emplois offerts pendant la phase de préparation, le total s'élevait à plusieurs milliers d'emplois pendant les Jeux.

La main-d'œuvre locale était d'ailleurs nettement insuffisante et l'extérieur a fourni plus de 60 % de ces emplois momentanés.

Donc à l'exception du bâtiment et des activités momentanées liées au fonctionnement même des Jeux Olympiques, l'économie grenobloise ne s'est guère trouvée concernée directement.

En lisant ces chiffres, on comprend mieux ce que Gilles Dumolard, président de la Chambre de Commerce et Président de l'association de soutien de la candidature, voulait dire lorsqu'il déclarait, le 9 septembre 2008 sur France 3 dans une poussée inattendue de franchise: "les JO, c'est le BTP, les infrastructures routières!".

2) LES EFFETS DE LA REALISATION DES EQUIPEMENTS ONT ETE FAIBLES POUR LES AUTRES SECTEURS -

- DANS L'AGRICULTURE -

Des effets négatifs notables doivent être mentionnés :

Des exploitations ont été morcellées ou anéanties par les travaux routiers
Les expropriations ayant été menées trop rapidement, il s'en est suivi une hausse des prix des terres agricoles.

Le boom dans l'industrie du tourisme, si elle est rentable sur le plan économique, n'en est pas moins coûteuse sur le plan des équilibres naturels, car elle met l'accent sur des stations de ski de masses qui impactent lourdement l'écosystème. Autre critique, celle de Dailly : le boom touristique, superposé à l'amélioration des infrastructures est, pour la ville, à double tranchant :

Cependant, les Jeux Olympiques n'ont pas pour autant résolu un grave problème : GRENOBLE n'est pas une ville où l'on séjourne. En fait, les Jeux ont peut-être aggravé ce problème : En améliorant les infrastructures de circulation, ils ont enlevé à la ville son rôle de station-relais de sports d'hiver et de montagne.

page 159

Enfin, si la priorité du politique a été posée sur les structures permettant à la ville d'assurer une bonne organisation des Jeux, le BTP et l'infrastructure routière rapide, d'autres dossiers, à nos yeux tout aussi prioritaires car de longs termes, ont été négligés :

D'autre part, compte tenu de la nécessité de réaliser certains équipements structuraux indispensables à la réussite des Jeux, notamment en voirie rapide, d'autres secteurs ont été dramatiquement sacrifiés.

Dans certains domaines pourtant vitaux, les programmes ont été arbitrés à moins de la moitié des besoins.

Comme exemple, nous citerons ici le secteur de l'enseignement.

Pour l'enseignement primaire, 421 classes ont été créées sur 848 prévues, soit 47 %.

Pour l'enseignement secondaire, 8 400 places nouvelles sont disponibles : sur 17 600 soit 47,7 % et pour l'enseignement technique 1 728 places disponible sur 4 320 imposées par les besoins.

Rien n'a été fait par ailleurs au moment des Jeux pour améliorer la circulation et l'organisation du centre traditionnel grenoblois.

Le centre de GRENOBLE est resté à ce jour celui d'une petite ville provinciale ; il ne constitue nullement, malgré les ravalements de façades et la transformation de la place Grenette, un centre adapté à une agglomération de 350 000 habitants environ ; placée en pleine expansion et promue à une population de l'ordre du demi-million d'habitants, elle doit jouer le rôle de pôle de la métropole trécéphale future LYON - SAINT-ETIENNE - GRENOBLE.

Il est même probable que l'opération de la Villeneuve de GRENOBLE ECHIROLLE ZUP de 14 200 habitants et 50 000 environ à terme, amorcée par le village olympique, constituera en fin de VI^{ème} plan, un événement au moins aussi important pour le paysage urbain grenoblois que l'apport olympique. En

page 88

Pierre Frappat⁴, dans son ouvrage désormais référence *Grenoble, le mythe blessé* revient, dans son chapitre X, sur l'épisode des jeux olympiques de 1968. Ces lignes doivent, elles aussi, être lues comme une tentative de « démythifier » l'évènement. Ainsi, contrairement à l'idée répandue, « *Les Jeux ne furent pas vraiment une fête pour les Grenoblois* », « *pendant quinze ans [il écrit en 1979], les Grenoblois vont encore payer la note olympique — le cinquième d'une dépense totale de 1.1 milliards de F.* » Ou encore « *Dans tout cela, rien de très olympique et peu de rapport direct avec la neige et la glace. En fait, pour les élus, les Jeux furent l'occasion d'accélérer et de financer dans de bonnes conditions des travaux qu'il aurait fallu faire un jour de toute façon. (...) Le principal mérite des élus locaux de cette époque fut d'exploiter à fond cette opportunité, et certains ne se privèrent pas pour faire passer dans l'enveloppe olympique le maximum de choses.* »

⁴ Elu municipal en 1968, il est aujourd'hui directeur retraité de l'Institut de la Communication et des Medias d'Echirolles.

« Et puis, la plupart des Grenoblois n'assistèrent aux Jeux que devant leurs postes de télévision, la majorité d'entre eux étant écartée des stades ou des pistes par la rareté des places ou leur prix prohibitif. Les Grenoblois ne manifestèrent jamais, ni avant ni pendant, un grand enthousiasme à l'égard des J.O. Déjà, quand le docteur Michallon obtint les Jeux en janvier 1964, malgré une presse qui avait chauffé son public, il n'y eut que quelques dizaines de Grenoblois qui se déplacèrent à la gare pour accueillir le triomphateur. N'est-ce pas cette même froideur qui explique que dix ans après, en février 1978, malgré les tentatives de quelques uns, le dixième anniversaire des Jeux n'ait donné lieu qu'à quelques très modestes manifestations ? Si les Jeux olympiques sont loin, les Grenoblois en paient cependant toujours la note ».

Roger-Louis Lachat, ancien journaliste du Dauphiné Libéré, ancien président du Syndicat d'initiative, qui faisait partie de l'expédition s'en souvient : *« Oui... la population n'entra dans le jeu de ces Jeux qu'avec une prudence parfois un peu décourageante. Lorsque le 28 janvier 1964, au terme d'une bataille dure, difficile, opiniâtre, l'équipe du docteur Albert Michallon reçut enfin, au troisième tour de scrutin, à Innsbruck, la mission d'accueillir la flamme olympique, chacun des délégués tomba dans les bras de son collègue, en pleurant de joie. Lorsque les mêmes délégués descendirent du train, à Grenoble, précédés de la nouvelle triomphale, il n'y avait pas cent personnes pour les accueillir (...). Nous eûmes, ce jour-là, le cœur serré. » (Les Affiches, 11 février 1978).*

Aujourd'hui, en cette fin d'année 2008 agitée par une crise multiforme (écologique, sociale, financière, etc.), il serait vain d'espérer que le Président Sarkozy déclare, à l'image du Général de Gaulle lors des JO de 1968, « ce sont mes jeux ». Depuis, en effet, la conception de l'Etat a sensiblement évolué au point que le simple fait d'imaginer une participation de celui-ci de 70%, comme en 1968, relève, au moins, de l'anachronisme. De plus, 1968 s'inscrivait en pleine période des 30 glorieuses. Aujourd'hui, le moins que l'on puisse dire est que ce n'est pas avec un Etat dont « les caisses sont vides » qu'un projet de cette envergure verra le jour dans de bonnes conditions. Impossible d'avoir, d'ici 2018, ce que P. Frappat louait dans son ouvrage:

1 120 931 654 Fr

C'est ce que les JO de 1968 ont coûté au Comité d'Organisation des Jeux (COJO).

"Quand on pense que les subventions de l'Etat atteignirent 70 % des frais engagés, que les emprunts contractés le furent sur vingt-cinq ans avec des taux de 5,25 % ! Heureux temps olympiques... Dix ans après, les collectivités locales empruntent à un taux presque double, sur une durée souvent moitié moindre, et l'Etat ne participe aux investissements des collectivités locales qu'avec des subventions très minoritaires ».

2. L'"oubliée" de l'histoire: la candidature de 1976.

Un dossier entier, aux Archives Municipales, est consacré aux "JO 1976". Voici, esquissée, l'histoire de cette candidature "oubliée".

Le 12 mai 1970, le CIO octroie à la ville de Denver "le privilège" d'organiser les JO de 1976. Le 9 novembre 1972, après référendum local, les habitants refusent de voir leur ville accueillir la manifestation avec 57% de votes négatifs. Alors que faire ?

Dans la "fiche d'information 41" du directeur de Cabinet Mr. Vernay, classée "très confidentielle", datant du 24 octobre 1972, on peut lire:

"Un referendum est organisé le 9 novembre à Denver au sujet de la tenue dans la Ville des Jeux Olympiques d'Hiver 1976. Il se peut qu'il aboutisse à une décision négative." et, plus loin: "Je demande un avis très rapide du Conseil Municipal pour savoir si nous devons ou non nous préparer à réagir dans l'hypothèse d'un refus de Denver le 9 novembre. Cela demande quelques contacts préalables avec les Fédérations, les Comités Olympiques Nationaux et Internationaux, les Maires des Stations et le Ministère".

Le jour du refus de la ville américaine, Hubert Dubedout écrivait à Monsieur De Beaumont, Premier vice-président du CNOSF en ces termes:

"Denver vient de renoncer. Le CIO se trouve dans l'obligation de faire appel à une autre Ville pour organiser cette manifestation. Au cas où vous décideriez de confier cette organisation à une ville n'ayant pas encore vécu cette expérience, nous lui souhaiterions bonne chance.

Mais si des délais trop courts, ou le risque de provoquer une nouvelle réaction de l'opinion publique face au coût des équipements nécessaires à une telle manifestation vous amenaient à envisager de faire appel à une Ville déjà équipée, la Ville de GRENOBLE se tiendrait à la disposition du Comité Olympique".

"Je vous demande de bien vouloir défendre auprès du CIO la candidature de notre Ville". Ce serait pour moi l'occasion renouvelée de collaborer avec vous dans une perspective olympique dont nous gardons le meilleur souvenir".

12 730 573 Fr

C'est ce que les JO de 1968 ont rapportés en terme de droit de transmission TV.

L'honnêteté commande à préciser que cette candidature se présente d'elle-même comme une "candidature rattrapage" et, dans une note du Cabinet du 16 novembre 1976, titrée Jeux Olympiques d'hiver 176, il est noté que *" Nous ne voulons pas gêner en quoi que ce soit une candidature solide d'une autre ville française ou étrangère n'ayant pas encore eu l'honneur d'organiser cette manifestation, du moins récemment. En particulier, si la candidature de Chamonix devait être vigoureusement soutenue par le CNOSF avec l'accord du gouvernement, nous ne souhaitons pas entrer en concurrence avec elle".*

Là où cette candidature "désintéressée" (l'est-elle vraiment jamais ?) devient parlante au Grenoblois de 2008, à l'heure où sa ville se lance dans une nouvelle candidature, c'est dans son projet radicalement différent du projet qu'on nous propose pour 2018.

Dans la même note du Cabinet, il est noté plus loin:

"La Ville de Grenoble ne souhaite pas renouveler, à l'occasion des JO d'hiver 1976, toutes les prestations prestigieuses de 1968" " [...] il nous paraîtrait souhaitable d'affirmer que nous effectuerions un "retour aux sources" en faisant des JO une manifestation spécifiquement populaire et sportive. [...] Nous souhaiterions également une grande participation populaire en évitant d'avoir à fixer des tarifs prohibitifs pour les billets vendus au grand public. [...] Nous traitons par ailleurs le problème financier mais les intentions ci-dessus exprimées montrent déjà notre volonté de ne pas mettre à la charge du contribuable français une manifestation de prestige et de limiter au minimum l'intervention du budget de l'Etat au profit du Comité d'Organisation. Il conviendrait en outre de s'assurer que le financement demandé à l'Etat sera justifié par le caractère très populaire de la manifestation".

Dans la troisième partie de celle-ci, titrée *"Problèmes financiers"*, on peut lire:

III. - PROBLEMES FINANCIERS :

Il faut savoir qu'il y a une extrême sensibilité de toute la population aux dépenses olympiques. La Municipalité de Grenoble dit avec beaucoup de franchise qu'ayant tous les équipements en état de fonctionnement et n'ayant pas à lancer de nouveaux programmes pour le logement du Village Olympique et du Centre de presse, elle n'aura pas à supporter de charges particulières pour cette manifestation. Toujours aussi franchement, s'il en avait été autrement, nous ne poserions pas notre candidature.

Il n'en reste pas moins que le Comité d'Organisation aura des frais de fonctionnement et il est bon de rappeler que son déficit en 1968 s'est élevé à 80 millions de francs et a été pris en charge par l'Etat.

Dans l'esprit d'une simplification de la manifestation et du "retour aux sources" mentionné au début de cette note, nous pensons que les responsables ayant vécu l'expérience de 1968 peuvent contribuer à imaginer les solutions les plus économiques qui permettraient de réduire considérablement ces frais. Il est inévitable que des erreurs soient commises lors d'une première expérience. Nous savons dès à présent que de nombreux frais de fonctionnement pourraient être comprimés. En particulier, le personnel du Comité d'Organisation n'aurait à être financé qu'à une date assez tardive. Egalement, les frais considérables engagés pour la construction du stade d'ouverture et le déroulement de la cérémonie pourraient être largement réduits.

En ce qui concerne les recettes, il faudrait tenir le plus grand compte de l'expérience de Munich qui, par le biais d'une loterie et de la vente de médailles, a disposé de sommes considérables. Ces moyens ne sont peut-être pas exactement ceux que nous retiendrions : il faudrait chercher dans cette direction.

Il n'en reste pas moins qu'une subvention devrait être obtenue du Gouvernement pour assurer la vie courante du Comité d'Organisation bien qu'espérant en minimiser le déficit.

Il nous paraît indispensable que, quelle que soit la ville française concernée, l'engagement soit pris au niveau du Chef du Gouvernement afin que le budget du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ne supporte pas de charges qui l'amèneraient à faire des prélèvements sur les sommes normalement affectées aux activités sportives générales.

IV. - CONCLUSION :

La candidature de Grenoble peut être caractérisée de la façon suivante :

- Elle n'est pas concurrente par rapport à d'autres villes éventuellement candidates.
- Elle se présente comme une candidature de rattrapage parce que tous les équipements sportifs et d'infrastructure existent ou seront disponibles sans frais au moment voulu.
- Elle souhaite s'orienter vers un retour aux sources par la réalisation de Jeux olympiques plus sportifs et populaires que prestigieux.
- Elle veut s'engager dans un processus de réduction des dépenses par rapport aux dernières expériences.

Notons tout de même que cette note du Cabinet de 1972 avoue qu'il *"est inévitable que des erreurs soit commises lors d'une première expérience"*. La chose est entendue. Mais alors, si la Ville a commis de lourdes erreurs, au point de, 4 années plus tard, défendre un projet olympique rigoureusement inverse, pourquoi, 40 ans plus tard, idéaliser la première manifestation? Nous retombons exactement dans les mêmes travers de cette première édition (gigantisme, hausses d'impôt, etc) mais plus aucune excuse ne vaut cette fois.

Plus encore, concernant la Rocade Nord : les JO de 2018 serviraient à achever ce qui devait déjà être réalisé en 1968...

En 1973, le CNOSF choisira finalement Chamonix, sanctionnant précisément ce qui faisait l'originalité de cette "candidature de rattrapage" : *"Tout le monde a en mémoire l'extraordinaire organisation de Grenoble 1968, et il nous a semblé que de refaire au même endroit des Jeux dépouillés, obligatoirement moins prestigieux, risqueraient de ternir l'éclat et les merveilleux souvenirs de Grenoble Ville Olympique"*, comme il l'écrit au Maire Dubedout dans une lettre du 12 janvier 1973.

Autre tentative de candidature. Excepté un sondage CSA sur la candidature 2014 parut en 2005 (voir plus loin), il est impossible de trouver de la documentation sur la candidature de la Ville aux JO d'hiver de 2014. Est-ce parce qu'elle en restée au stade de la déclaration d'intention ? Comme il le rappelait sur son blog, Michel Destot, dans un article du 26 septembre 2008 : *"Les Grenoblois, les Isérois ne seront pas surpris. Ce désir de candidature olympique pour ma ville, je le porte depuis longtemps. Comme je le confiais cet après-midi à la presse, je me souviens d'une note que j'avais rédigée à ce sujet au tout début des années 1980, à l'intention d'Hubert Dubedout"*. La tentation de l'Olympisme semble véritablement être une lubie tenace chez les maires grenoblois, à croire qu'il n'y aurait pas de bonne santé municipale possible sans Jeux Olympiques.

On peut tirer plusieurs enseignement de cette candidature "oubliée" : le Maire Dubedout a visiblement éprouvé le besoin de justifier les sacrifices imposés par les JO de 1968 par une nouvelle organisation des Jeux dans la foulée de la première. Grâce à la candidature de 1976, qui se proposait de ne rien ajouter par rapport à 1968, Dubedout n'aurait pas eu de mal à faire passer la note salée des premières olympiades. Il est évident que, si Grenoble avait accueilli en 1976 une autre édition de JO "à coût neutre", cela divisait par 2 le coup des premiers JO et offrait l'occasion de réutiliser une fois tous les équipements chèrement payés et déjà abandonnés. En un mot, Dubebout avait conscience d'avoir fait payer les Grenoblois pour deux Jeux Olympiques d'Hiver.

1995

C'est à cette date que les Grenoblois ont fini de rembourser, sous forme d'impôts supplémentaires, la dette contractée pour les JO de 1968...soit 27 ans plus tard.

Autre leçon de cette seconde candidature : l'attitude du CNOSF. Son refus nous renseigne en creux sur la nature ce qu'il cherche : il ne s'agit pas de JO minimalistes, sobres, populaires, à coût nul, etc... mais, au contraire, des JO spectaculaires, coûteux, gigantesques, imposants, etc. Différemment dit, une candidature au CNOSF est, en réalité, une compétition à celui qui endettera le plus sa ville, à celui qui fera le plus payer les habitants, à celui qui déséquilibrera le plus son cadre environnemental, à celui qui défigurera le plus, et avec le sourire, sa propre ville. En ce sens, on ne peut que s'étonner d'entendre le Maire dire que Grenoble a toute ses chances, ou encore de l'entendre s'engager à ce que la candidature ne coute presque rien aux Grenoblois...

III. LA FIN DES "JEUX SALES" ? L'EXEMPLE DE TURIN 2006.



LES CINQ TREMPLINS DE **P**ragelato.



LA PISTE DE **C**isana..

Les Jeux Olympiques d'Hiver de Turin 2006 sont présentés comme l'exemple type des Jeux écologiquement propres et promoteurs d'un développement durable. S'il est concevable que les déclarations de principe répètent à chaque paragraphe l'expression "développement durable", dans les faits, comme le montre l'analyse suivante, le souci des équilibres naturels est le grand absent... L'analyse qui suit est la traduction synthétique d'un document publié par le parti écologiste Piémontais, Legambiente, publié en février 2007 et intitulé " L'héritage des Jeux Olympiques de Turin 2006". Il est librement consultable sur le site Internet de l'organisation⁵.

1. L'héritage des JO de Turin 2006:

a. Des "cathédrales dans le désert"

Les Piémontais ont aujourd'hui sur les bras un héritage pesant, fait de transformations brutales du paysage, de méga structures à l'abandon, de contraintes financières exorbitantes débordant largement les possibilités économiques des petites villes des montagnes concernées.

Au total, les olympiades auront coûté 2,6 milliards d'euros à l'Etat italien, cinq années de chantier pour réaliser au total plus de 65 constructions: 6 stades de glace, 12 remonte-pentes, 10 appareils d'enneigement artificiel, 5 pistes de ski, 4 parcours spécialisés en montagne. Etaient présents pendant l'événement plus de 500 000 spectateurs/touristes et plus de 2 500 athlètes.

La plupart des structures construites à cette occasion, notamment dans les vallées de *Chisone* et de *Susa*, sont aujourd'hui au cœur de plusieurs controverses: les clubs de foot italiens demandent à ce que les stades soient démolis ou réadaptés à leur besoins; plusieurs gares ferroviaires, inaugurées pour les JO, n'ont plus été utilisées depuis et sont en friche; les parkings géants des centres commerciaux ne sont plus, eux non plus, appropriés à un usage quotidien.

Ce décalage s'était déjà fait sentir dans la région de Rome, au lendemain de la coupe du monde 1990 (la création de la gare *Farneto* et le terminal aérien *Ostiense* n'ont plus été utilisés depuis), mais également dans la région de Milan où gisent de gigantesques cimenteries abandonnées, ouvertes pour alimenter les chantiers de la candidature. On ne peut, ici, s'empêcher de penser à la Gare TGV Lyon Saint-Exupéry, construite pour les JO d'Albertville de 1992, et qui continue, 16 ans après, à ne pas fonctionner au maximum de sa capacité.

L'analyse de *Legambiente* part donc de ce constat: contrairement à ce que laissaient augurer les déclarations de principe, les organisateurs des JO ne se sont pas suffisamment préoccupés de la sauvegarde des territoires et des vallées. En voici quelques illustrations particulièrement consternantes:

La piste de bobsleigh et les tremplins: l'héritage le plus encombrant.

Ces équipements sont les plus décriés, d'une part dans leur rapport à l'environnement et, d'autre part, au vu de leur usage post-olympique (entretien fréquent indispensable et onéreux face à une très faible fréquentation).

A *Pragelato*, hameau de 400 âmes au plein cœur du Val Chisone, gisent 5 tremplins de ski, des pistes de ski s'étalant sur 14 hectares et des tribunes pouvant accueillir jusqu'à 7 500 spectateurs. Cela nécessite 1, 16 million d'euros d'entretien par an (les visites guidées du site, à raison de 4 euros la visite, n'engrangent "que" 115 000 euros, soit 28 000 visites annuelles). Il n'a servi que deux fois depuis.

⁵ <http://www.legambientedoc.it/turismo/olimpiadi2007.pdf>

A *Cesana*, petite commune de 956 habitants perchée dans le Val Susa, gisent la piste de bobsleigh, de traineau et de luge, sur une surface de 1,5 kilomètres. Leur mise en place avait coûté 77,3 millions d'euros et le sacrifice de 28 hectares de forêt. Ils n'ont servi que 2 fois depuis.

La construction de telles structures paraît encore plus aberrante lorsque l'on sait qu'à la sortie de la région piémontaise se trouvent le tremplin et la piste de bobsleigh d'Albertville, datant de 1992.

Tremplin:

Réalisation: 36 millions d'euros.

Entretien: 1,16 million d'euros/an.

Recettes de l'usage post-olympique: 115 000 euros/an.

Piste de bobsleigh, traineau et luge:

Réalisation: 77,3 millions d'euros.

Entretien: 2,2 millions d'euros/an.

Recettes de l'usage post-olympique: 500 000 euros/an.

**8 000 m³ de
méthane/heure**

C'est le volume de gaz consommé
chaque heure pendant 15 jours
par les JO de Turin 2006.

Soit l'équivalent de la
consommation annuelle de gaz
d'une ville de 3 500 habitants.

Cette gabegie financière, est à cent lieues du bon sens et est la même à chaque réalisation: de tels impératifs représenteraient-ils véritablement un progrès pour Grenoble ? Le tremplin de Saint-Nizier est abandonné depuis 1972, 4 ans après l'événement, car trop cher à entretenir pour une si faible fréquentation.

Les principales constructions de Turin 2006	Lieux	coût en millions d'euros
Piste de bob, traineau, luge	<i>Cesana</i>	77,3
Tremplins	<i>Pragelato</i>	36
Palais de Glace	<i>Torino</i>	70,4
Village olympique	<i>Torino</i>	145
Village olympique bis	<i>Bardonecchia</i>	27,2
Village olympique bis	<i>Sestriere</i>	52,4
Ligne 1 du métro de Turin	<i>Torino-Collegno</i>	650
Aéroport de Turin <i>Caselle</i>	<i>Torino</i>	90
Autoroute A55	<i>Torino-Pinerolo</i>	84
Palais des Sports	<i>Torino</i>	90,2
Village Presse	<i>Torino</i>	130
Parc Olympique	<i>Torino</i>	47,5

b. La consommation et la gestion de l'eau.

Pendant 15 jours, les JO de Turin ont consommé plus de 8 milles mètre cube de méthane par heure, soit la consommation annuelle d'une ville de 3 500 habitants !

Selon une étude du CIPRA⁶ (*Commission internationale pour la Protection des Alpes*), a lui seul, l'enneigement des pistes a nécessité l'utilisation de 95 millions de mètres cube d'eau (65% tiré des nappes phréatiques) et d'une quantité comparable à celle de la consommation annuelle d'une ville de 600 000 habitants ! Tout cela sans prendre en compte les transports sur

⁶ http://www.cipra.org/fr/cipra-home/?set_language=fr

route, la réfrigération de la piste de bob (avec un circuit comprenant plus de 50 tonnes d'ammoniac à l'état gazeux).

N'est-ce pas une simple question de bon sens que de vouloir empêcher de tels sacrifices inutiles ? Des sacrifices au nom de quoi ? Ne serait-ce pas un progrès que de gérer avec parcimonie et mesure ces ressources finies ? Ces chiffres, comme la teneur générale de notre propos indiquent bien que, contrairement à ce que l'on voudrait vous faire croire, l'idéologie a changé de camp...

2 semaines

C'est ce qu'il a fallu aux JO de Turin 2006 pour consommer autant d'eau qu'une ville de 600 000 habitants pendant un an.

c. La spéculation immobilière.

L'une des autres conséquences scandaleuses des JO de 2006 est la course à la spéculation immobilière. Turin et les communes alentours en ont profité en bâtissant au point de saturer toutes les zones constructibles. Cette envolée immobilière a donné lieu à une nouvelle forme de tourisme, fait de domiciles secondaires (déserts hors saison) et de multipropriétés. Le mètre carré est monté jusqu'à 5 000 euros (pour information, en 2008, il est de 3 000 euros à Grenoble et de 5 800 euros à Paris; en 2005, il était de 2 600 euros à Turin).

Dans certaines régions, on a même assisté à la destruction de bâtisses ancestrales (les *baite*: cabane de rondin, exemple typique de l'architecture locale) pour bâtir les maisons des journalistes et des vacanciers, bien que les territoires étaient classés Patrimoine National. Aujourd'hui, les chantiers ont tous été stoppés après décision de justice. A *Pragelato* (400 habitants), 80 grands ensembles ont été bâtis pour l'occasion, avec boutiques, centres de bien-être, et même un Palais des Congrès, avec comme objectif l'idée de faire de cette localité le dortoir de toute la région skiable. Aujourd'hui, ces structures ressemblent à un décor de cinéma abandonné, et la majorité des maisons sont à vendre.

d. Les Olympiades de la dette.

La *Fondation du 20 Mars* a été créée à l'issue des JO de Turin 2006 dans le but de gérer le recyclage post-olympique des équipements sportifs et du parc immobilier, mais également de combler les dettes contractées par les autorités publiques. Elle devra ainsi rembourser plus de 63,6 millions d'euros. L'idée selon laquelle il serait économiquement rentable de détruire les équipements les plus lourds à entretenir paraît de moins en moins absurde. En effet, le déficit due à l'inutilisation des structures pour la seule année 2007 s'élève à 8,5 millions d'euros.

En ce qui concerne les JO de Turin 2006, la consultation populaire, pourtant dotée des meilleures intentions, s'est inclinée devant les forts intérêts économiques en jeu. Les politiques ont abandonné leur rôle de défense et de promotion de l'intérêt général en optant clairement pour la satisfaction de quelques intérêts particuliers et minoritaires, mais puissants. Il n'est pas vrai que le développement soit en lui-même incompatible avec l'environnement, de même qu'il n'est pas vrai non plus d'affirmer que valoriser le territoire, les villes et les économies locales signifie obligatoirement pénaliser les grands projets.

La CIPRA (Commission Internationale pour la Protection des Alpes) a mis en place une série de principes et de critères sur lesquels baser les futures manifestations internationales, en particulier les Olympiades et les championnats mondiaux de ski. Ces propositions sont reprises et défendues par *Legambiente*:

x 2

C'est "l'effet JO" sur le prix du mètre carré dans la vallée turinoise.

De 2 600 à 5 000 euros le m², la vallée de Turin est devenue presque aussi chère que Paris intramuros.

Actuellement de 3 000 euros le m², le prix immobilier grenoblois monterait à ... **6 000€** en 2018.

- **Développement durable:** toutes les phases d'une candidature devront satisfaire aux exigences de ce type de développement.
- **Consensus social et participation des citoyens:** Le CIO devra valider la candidature à l'expresse condition que celle-ci repose sur un vaste consensus social. La participation des citoyens ne pourra se faire que par une bonne information et par l'intégration de leur représentants dans les instances de direction.
- **Contrôle et sanctions:** Les candidatures devront respecter toutes les normes régionales, nationales et internationales en vigueur, sans possibilité d'y déroger par quelque moyen que ce soit. Le contrôle de ce respect doit être prévu et les écarts sanctionnés.
- **Fonds pour l'environnement et la reconversion des sites:** Les fonds garantissant la compatibilité entre le projet et l'environnement ainsi qu'à propos de la reconversion des sites devront être garantis par le CIO et les comités olympiques nationaux, et en aucun cas prélevés sur les comptes publics.
- **Transparence:** Les dates et les informations relatives à l'organisation devront être disponibles et accessibles au grand public.
- **Infrastructures:** Ne pourront être sélectionnées uniquement villes (ou régions) disposant déjà d'une bonne part des infrastructures indispensables.
- **Rapport à l'environnement:** Tous les projets devront être adaptés aux plus récents standards écologiques.

2. QUELQUES LEÇONS DES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES.

a. Le volet fiscal:

Au final, ce sont les ménages qui paieront le déficit de l'organisation des JO, en plus de l'envol de l'immobilier et de la pression fiscale. Comme nous le rappelle *Legambiente*, Les citoyens grenoblois, en plus du caractère aujourd'hui vétuste et inutilisable de la plupart des installations de 1968, n'ont fini de payer un supplément d'impôt qu'en 1995, soit vingt cinq années plus tard...

30 années

C'est le temps que la ville de Montréal a pris pour rembourser sa dette contractée pour les JO de 1976.

Les JO de Montréal de 1976, qui ont entraîné une construction excessive d'infrastructures, ont endetté la ville jusqu'en 2006, soit trente ans plus tard. La commune de Brides-les-Bains, qui a accueilli le village olympique des JO d'Albertville 1992 a été sanctionnée par l'Etat car elle se trouvait dans l'incapacité de tenir les engagements financiers promis lors de la candidature. Il en est allé de même l'année passée pour la ville de Saalbach-Hinterglemm (Autriche).

Los Angeles 1984, où les constructions d'infrastructures furent réduites à minima, se soustrait à cette critique. Néanmoins, l'organisation des JO ne fut financée que par des fonds privés, un référendum local ayant interdit l'utilisation de fonds publics pour mener à bien ce projet.

b. Les Olympiades et le respect des équilibres naturels.

En 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, le CIO s'est engagé à ce que les JO ne soient plus une saignée pour l'environnement.

En 1994, les JO de Lillehammer (Norvège) furent les premiers à respecter ces nouvelles normes, et le CIO conclut même un accord avec le PNUE (Programme des Nations Unies pour

l'Environnement) pour mettre en place des actions communes. Les média parlaient alors de "green games". Des associations écologistes telles que la section norvégienne des Amis de la Terre ont transféré leur quartier général à Lillehammer pour peser sur les décisions du CIO. Malgré tous ces efforts, des forêts entières ont été rasées et des marais asséchés.

La construction de routes, de parking géants et de centres commerciaux ont conduit à une augmentation nette de la fréquentation automobile de la région, aux dépens des équilibres écologiques. De plus, une polémique semblable à celle de Turin 2006 s'est engagée sur l'usage post-olympique des structures mises en place. Ainsi, après une embellie de courte durée et essentiellement symbolique, les exigences écologistes ont cédé le pas devant le diktat des contraintes structurelles, et de la machine bureaucratique accompagnant ce genre d'événement.

A Nagano 1998, l'existence de structures antérieures performantes et adaptées à l'événement n'a pas empêché le comité d'organisation de voter la mise en place de nombreuses nouvelles infrastructures (routes et hôtellerie essentiellement).

En 1992, les JO d'Albertville ont été l'occasion de relancer le dynamisme d'une région touristique en déclin depuis les années 1970. L'argent public et privé a essentiellement modernisé les structures déjà en place. De plus, parmi les structures nouvellement construites, certaines étaient démontables, comme le « théâtre de cérémonies », ou ont été transformées en structures sportives polyvalentes (ex: le stade pour le patinage rapide a été transformé en stade pour le rugby et le football, le stade de hockey sur glace a été transformé en centre culturel et sportif, etc).

L'édition de Calgary 1998 fut surtout critiquée pour son urbanisation excessive, la montée en flèche de la spéculation immobilière et le non-respect de l'environnement. Il n'y eu aucune réflexion sur la reconversion des sites construits.

A Saint Moritz, pour le Mondial de Ski alpin de 2003, la situation est nettement meilleure : la population a été conviée dès la première heure à se prononcer sur les volets économique, environnemental et social de l'évènement. Cette méthode participative a permis à de nombreuses associations écologistes de donner leur point de vue et, dans la plupart des cas, d'être entendues.

« C'est n'avoir pas saisi l'âme humaine, c'est n'avoir pas compris l'esprit olympique que refuser à une ville, à une région tout entière le formidable destin de recevoir le plus beau, le plus festif, le plus profondément humain rassemblement de tous les sportifs de la planète ».

P. de Longevialle, Modem, 06.10.08

Le maire de Vancouver, M. Sullivan, une députée fédérale et le "lobby de l'industrie du sexe" étudient la mise en place de "bordels coopératifs" et la légalisation de la prostitution avant que ne se tiennent les JO de 2010.

Lors des JO d'Athènes de 2004, le gouvernement a assoupli la législation sur le proxénétisme. Résultat ? + 20 000 prostituées.

Pour le Mondial de 1999 de Ramsau am Dachstein, en Autriche, une commission spéciale pour l'environnement a été mise en place. C'est ainsi, par exemple, que le tremplin de 90 mètres a été construit sur une surface rocheuse, évitant le déboisement massif de toute la zone, idem pour le piste de ski de 700 mètres. Le village était lui aussi inspiré des exigences de cette commission spéciale (économie d'énergie, réduction de la pollution, etc). Au lendemain de la compétition, la zone a été classée Parc National.

En 2005, le Mondial de Ski à Valtenilla, a rendu la vie facile aux spéculateurs de tout poil, notamment à cause de l'absence pure et simple des autorités en charge du Parc National de *Stelvio*, qui normalement auraient du faire médiation entre les contraintes structurelles de l'évènement et les exigences locales en matière d'infrastructure, d'urbanisme, d'énergie, d'environnement, etc. Les associations ou les partis écologistes, tels que *Legambiente*, se sont surtout faits entendre par les journalistes, ou à travers les nombreuses manifestations de rue. Logiquement, l'héritage de l'évènement est catastrophique : à Santa Caterina Valfura une forêt

entière a été rasée pour faire une piste de ski. Les coûts, eux aussi, furent exorbitants, malgré l'investissement public de près de 160 millions d'euros. De nombreuses réalisations ont été abusives ou non achevées (exemple: le parking géant de Bormio et Santa Caterina Valfura), mues par les seules exigences des promoteurs immobiliers, au point qu'une poursuite judiciaire a été ouverte, pour le non respect d'une Zone de Protection Spéciale.

c. Un regard vers le futur: Vancouver 2010 et Londres 2012.

Vancouver 2010

Qu'attendre des canadiens, qui organiseront les prochains Jeux ? Vont-ils faire les mêmes erreurs que leur prédécesseurs ? Les propositions actuelles du Comité Organisateur, qui veulent faire de l'évènement un exemple en matière de soutenabilité sociale, économique et environnementale, autorisent l'optimisme. Pour le moment, tout est fait pour encadrer l'impact de ces JO et pour penser la reconversion des structures.

Déjà, celui ci s'est engagé au recyclage de l'eau, à la mise en place de « toits verts » pour le village olympique, à l'encadrement de l'émission de gaz à effet de serre, etc. Des accords ont été trouvés avec les sponsors économiques privés pour limiter au maximum le *packaging* des produits, ou encore pour promouvoir les véhicules électriques, et des modes de transport doux, tels que le vélo, ou du co-voiturage.

1, 5 milliards \$

C'est le coût prévu des JO de Vancouver 2010.

Le coût de la sécurité s'élève à 500 millions \$...

Soit presque 30%.

Le scandale est ailleurs: des indiens indigènes ont été chassés de leur terres pour cause d'emplacements alloués aux Jeux Olympiques... Les exclus, non sans une certaine dose d'ironie, en sont contraints à faire tomber les poteaux et les lignes téléphoniques en travers des rails de chemins de fer pour ralentir les trains acheminant les matériaux nécessaires à la construction des sites. Leurs revendications, ainsi que celles des canadiens opposés au projet, sont détaillées à l'adresse suivante: <http://www.no2010.com/>

Londres 2012

En 2005, année de la sélection de Londres face à Paris, le coût des JO de 2012 s'élevait à 1,5 milliard d'euros. Trois ans plus tard, cette somme est passée à ... 11 milliards d'euros. La ministre britannique en charge des JO, Tessa Jowell, a reconnu que si le gouvernement avait su au moment de la candidature que le budget exploserait à ce point, jamais il n'aurait fait le *forcing* pour obtenir les JO...

Autre malheur londonien : la crise financière. En effet, les promoteurs immobiliers qui devaient avancer la moitié des coûts de construction des grandes infrastructures n'arrivent plus à trouver les financements nécessaires auprès des banques. Pour ne rien arranger, le marché de l'immobilier, après des années de croissance folle, pourrait reculer de plus de 15% l'année prochaine, ce qui complique la perspective de revente de certains locaux après 2012.

Le Village Olympique devait initialement compter 4 300 appartements, faute de moyen, il ne comptera plus que 3000...

d. Quelques exemples de candidatures retirées.

En 1972, un référendum municipal à Denver portant sur l'organisation des JO d'hiver de 1976, que la ville devait initialement organiser, a vu largement l'emporter le « non ». Finalement, c'est Innsbruck (Autriche) qui héritera, dans l'urgence, de l'organisation.

A Innsbruck toujours, à propos de Jeux de 2002, un référendum local a conduit au rejet de la candidature, avec près de 70% de votes négatifs. La chose s'est reproduite une seconde

fois, concernant cette fois l'organisation des JO d'hiver de 2006, avec près de 56% de votes négatifs.

Dans les Alpes, à plusieurs reprises, des référendums locaux ont conduit au retrait de la candidature de la ville. Ce fut le cas pour Aosta, Val Gardena, Obergoms (Suisse), Lech am Arlberg (Autriche) et Oberland Bernese (Suisse). La candidature de Sofia (Bulgarie) à l'organisation des JO de 2014 s'est vue annulée par le CIO, en raison de l'absence totale d'étude sur l'impact environnemental de son projet. Enfin, la ferme opposition des écologistes de Sierra Club (USA) a réussi à faire renoncer la ville à l'organisation des JO de 1976, dans le Colorado.

IV. VERS LES JO D'HIVER DE 2018.



1. La légitimité particulière de la candidature:

Les seuls arguments que brandissent les promoteurs de la candidature sont les suivants : En Juillet 2005, un sondage CSA a vu le « oui » l'emporter chez 74% des sondés. Ensuite, en février 2008, plus de "30 000 Grenoblois" ont répondu présents lors de la cérémonie du 40eme anniversaire des JO de 1968. Enfin, la candidature de la ville figurait dans les engagements du Maire, lors des élections municipales de Mars 2008. Si le Maire a été réélu, c'est que les Grenoblois veulent les JO à Grenoble.

Toute candidature de ce type ne peut se passer de l'onction populaire. Ainsi, à défaut d'une large consultation des Grenoblois, la Ville de Grenoble a choisi de ne réaliser qu'une seule enquête d'opinion (rendue publique), datée de Juillet 2005 et en vue de la candidature de la ville à l'organisation des JO de 2014, projet rapidement abandonné. On s'en doute, le résultat est net "74% d'opinions favorables". Oui, mais...

a. Le sondage de juillet 2005:

Les sondés ont été invités à répondre à la question suivante: *"Etes-vous favorables à la candidature de Grenoble à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2014?"*

Avec la "fête populaire du 40eme anniversaire" et la réélection du Maire, ce sondage est l'unique source de légitimité populaire et politique de la candidature et, à ce titre, cité dans chaque intervention publique de ses promoteurs, il peut être utile d'aller plus loin dans sa lecture.

Parmi l'ensemble des Grenoblois sondés en 2005, ceux qui ont vécu les JO de 1968 sont **2 fois** plus hostiles à l'idée de renouveler l'évènement que ceux qui n'étaient pas nés à l'époque.

Il ressort nettement de l'enquête que ceux qui, enfants, ont vécu les JO de 1968, *c'est-à-dire les 49 ans et plus*, représentent aujourd'hui, pour près de 40% d'entre eux, la tranche de la population grenobloise la plus opposée à la réédition d'un tel événement dans leur ville.

En bonne logique, la tranche de la population grenobloise qui n'a pas connu l'événement autrement que sous la forme de son mythe – par ailleurs régulièrement entretenu, *c'est-à-dire les moins de 30 ans*, représentent, avec 84% d'opinions favorables, la tranche de la population la plus motivée à l'idée de voir la ville organiser cette manifestation.

Ainsi, selon que les sondés ont, ou n'ont pas vécu les JO d'Hiver à Grenoble, le taux de réponses négatives varient du simple au double...autrement dit: les Grenoblois qui ont assisté *en direct* à l'événement et qui en ont subi toutes les conséquences, étaient, en 2005, *deux fois plus opposés à l'idée d'une réédition que les moins de 30 ans*.

De plus, l'histoire récente nous a démontré que, selon l'instant où se situe un sondage dans le développement de la réflexion collective, ses résultats varient de manière tout à fait significative. Ainsi, par exemple, en 2003, les sondages indiquaient une opinion publique plutôt favorable à l'adoption du Traité Constitutionnel Européen, fin 2004, alors que le document est au cœur d'un débat public passionné, le "non" devance le "oui" pour la première fois. La suite est connue: le 29 mai 2005, avec 54,6% de suffrages négatifs, le "non" l'emporte.

Aucune loi physique n'affirme donc que, parce qu'en juillet 2005 (soit trois ans avant que le Maire ne dépose officiellement la candidature) 74% des Grenoblois étaient favorables à l'idée de la candidature, ce taux soit définitivement invariable. Que se passerait-il si, après un débat public et une fois que les Grenoblois seraient au courant des termes du dossier, une nouvelle consultation était organisée ? Quelle en serait la conclusion ? Bien que le Maire soit obligé de retourner avant la fin du mois de Janvier 2009 le dossier de pré candidature complet au CNOSF,

il a jusqu'à présent refusé de nous en communiquer les éléments⁷, prétextant la crainte que les autres villes pré-candidates ne s'en inspirent. Ce que contient ce dossier est pourtant d'une importance capitale puisqu'il engage 30 ans d'orientations de la politique municipale. Il est évident que si les Grenoblois savaient, avant de se prononcer sur le sujet, le coût de la candidature, l'emplacement des sites, l'ampleur des sacrifices fiscaux imposés, les retombées environnementales sociales et économiques, c'est-à-dire s'ils pouvaient juger sur pièce, il y a fort à parier que les résultats de la consultation seraient tout à fait différents.

Il ne faut pas aller chercher plus loin les raisons qui ont poussé à ce choix d'agenda. Si ce sondage était réalisé en cette fin d'année 2008, alors que les premiers impôts JO sont votés, que, petit à petit, les Grenoblois s'emparent du dossier, que l'on ignore les conséquences du changement climatique et que la crise financière se mue en crise sociale, bien malin celui qui serait capable d'affirmer que les résultats seraient identiques... Contrairement aux chiffres, l'histoire et les idées ne sont jamais figées.

b. le 40ème anniversaire.

Le second volet de la tentative de légitimation de la candidature aux JO est la "ferveur olympique" qui, selon les partisans du projet, aurait rassemblé *"30 000 Grenoblois"* à l'Anneau de Vitesse, en février 2008, pour célébrer le 40ème anniversaire de l'événement. Cette foule, rien que par sa présence, signifierait plébiscite de la candidature. Rien n'est moins sûr, pour deux raisons:

C'est une chose que de dire *"30 000 Grenoblois étaient présents lors de la manifestation"*, c'en est une autre, toute différente, de dire *"la raison de leur présence était le 40ème anniversaire des JO de 1968"*. Rien ne justifie cette interprétation politique *a posteriori*, si ce n'est l'ambiguïté calculée de l'événement : s'agissait-il d'une cérémonie de commémoration ou d'une grande fête gratuite ouverte à tous? Si, le mois suivant ces festivités, la Ville avait organisé une autre soirée du même type, avec le même budget, la même campagne publicitaire et les mêmes activités, mais sans les affiches *"40ème anniversaire des JO de 1968"*, n'y aurait-il pas eu tout autant de Grenoblois? Rien ne permet d'affirmer objectivement que les Grenoblois présents à cette soirée étaient là pour les JO. Sans doute, et c'est justice de le reconnaître, certains étaient effectivement là pour *"commémorer avec ferveur"*, la plupart, à bon droit, était là pour faire la fête ensemble.

Ensuite, hisser un événement aussi éphémère, équivoque et circonstanciel qu'une *"cérémonie festive de commémoration"* au rang d'onction populaire qui légitimerait l'orientation politique des dix prochaines années à venir, relève de la récupération politique la plus vulgaire. Le Maire et les promoteurs de la candidature profitent de l'ambiguïté de la soirée pour en tordre la signification. On ne réécrit pas l'histoire avec un numéro de ventriloque.

c. La réélection.

Selon ses partisans et promoteurs, la troisième source de légitimité politique de la candidature de la Ville à l'organisation des JO de 2018 résiderait dans la réélection du Maire avec 48% de suffrages, soit une minorité, cas unique en 2008 dans les villes de 100 000 habitants. Trois commentaires.

"Si nous savions ce que nous savons maintenant, aurions postulé pour accueillir les JO? Il est quasiment certain que non".

C'est ce qu'a récemment déclaré au *Daily Telegraph* Tessa Jowell, la ministre britannique en charge des Jeux de 2012.

La raison ?

En 2005, lors de la sélection, le projet ne devait coûter que **1.5 milliards d'€**. Aujourd'hui, il est estimé à **...11 milliards d'€** ! Ce à quoi s'ajoute le net recul du financement privé...à cause de la crise financière...

⁷ Des qu'ils seront à notre disposition, nous les communiquerons à qui en formulera le souhait.

En premier lieu, la candidature de la Ville aux JO de 2018 ne figure pas dans les *"10 engagements pour Grenoble 2008-2014"* rédigés par le candidat Destot lors de sa dernière campagne municipale. En revanche, et il est toujours bon de le rappeler, y figurait, sous la forme du dixième engagement intitulé *"Renouveler la démocratie locale et l'intercommunalité"* la promesse de *"Négocier avec tous les acteurs d'ici la fin de l'année 2008 une charte de la démocratie locale qui adapte l'utilisation de toutes les modalités de participation: budgets participatifs, jurys citoyens, questionnaires à tous les habitants, etc..."*. Un exemple parlant : le vote du budget municipal 2009 n'a pas été conçu dans le respect de ce que l'on entend par "budget participatif". Le groupe Ecologie & Solidarité - EluEs Verts, Ades, Alternatifs, ont, pour leur part, présenté dans le cadre d'une réunion publique avec les Grenoblois, un budget alternatif, sobre et social.

Si la candidature aux JO, absente de ces engagements, occupe à l'excès les agenda de la majorité municipale, la création de la *"charte de la démocratie locale"* d'ici fin 2008 en revanche, alors qu'elle figurait bien noir sur blanc dans la liste des promesses électorales, est passée à l'arrière plan. On sait maintenant quels dossiers occupent respectivement le haut et le bas de la pile.

Puisque le Maire, par le biais du refrain *"la candidature était dans mon programme"*, déplace le débat sur le respect de ses propres engagements, ce ne sera donc pas l'offenser que de lui rappeler que son troisième engagement promettait d'un ton solennel de *"ne pas augmenter les impôts locaux, porter au niveau national une réforme de la fiscalité locale aujourd'hui très injuste, refuser les transferts de charges de l'Etat sans contrepartie"*. Le budget prévisionnel 2009 prévoit une augmentation de 11% des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière).

Michel Destot ne s'en cache pas: 2008-2014 est son dernier mandat. Mais ce n'est pas parce qu'il dissocie désormais son avenir de celui de Grenoble que cela lui donne le droit de conduire des politiques de fringue absurdes et *bling bling*. Les Grenoblois vivront toujours ici après les élections municipales de 2014, ils continueront à y fonder des familles, à y étudier, à y travailler, à y profiter d'un cadre naturel exceptionnel...à y payer des impôts. Grenoble ne saurait être un marche pied, même olympique.

Enfin, lorsque, sur la base d'un contrat politique précis, le peuple élit son représentant, ce dernier n'a pas le droit d'interpréter cette preuve de confiance comme une carte blanche. Les Grenoblois ont réélu M. Destot parce qu'ils avaient la parole de celui-ci sur ses engagements. L'élection ne débouche pas sur la liberté de l' élu, mais, au contraire, sur sa comptabilité à l'égard de ceux qui l'ont élu. On aurait aimé ne pas avoir à rappeler ces quelques vérités simples mais fondamentales qui devraient être à la base de tout engagement politique.

Spot interview M. Destot sur la candidature de la Ville.

Spot : Y-a-t'il des gens aujourd'hui qui travaillent déjà concrètement sur le projet de candidature aux JO, en particulier au niveau du choix des stations ?

Michel Destot : Oui, mais pour l'instant de façon très discrète. Tout ce qui était non médiatique a été fait. On a contacté tous nos soutiens, dans les stations de l'Isère, auprès des Collectivités et avec le mouvement sportif. Le travail se fait aussi en matière de logistique sur la ville de Grenoble elle-même avec des pré-réservations de sites en vue de la candidature. On réfléchit également sur les possibilités de compléter l'offre hôtelière.

Spot, le 26 février 2002

2. Les "Jeux de Neige" de décembre 2008, les premiers "Jeux".

Du fait de la pauvreté des informations mises à la disposition les élus écologistes sur ce sujet qui se déroule en ce moment même, il nous est impossible de transmettre aux Grenoblois le projet dans tous ses détails. Il nous a toutefois été possible de dégager les points suivants :

On a vu plus haut que, dans les critères du CIO, ne sont pris en compte que les " *grandes manifestations sportives et internationales organisées au cours des 10 dernières années*". Ainsi, contrairement à ce qui est répété en boucle, les JO d'hiver de 1968 ne constituent pas un avantage pour la candidature de Grenoble. C'est même le contraire : la Ville devra choisir entre démolir les carcasses de 1968 pour rebâtir à la place de nouvelles structures ou bien ne pas y toucher et en construire de nouvelles à côté, ce qui reviendrait à avoir deux tremplins de Ski dans l'agglomération, deux anneaux de vitesse, etc... Bref, en réalité, ces vestiges, parce qu'ils sont soit en ruine soit plus aux normes, pèsent lourdement sur la candidature de Grenoble. Dans la course à la candidature, le manque d'expériences récentes ne joue pas, non plus, en faveur de la Ville. En comparaison, la Savoie et la Haute-Savoie, partenaires de la candidature d'Annecy, ont organisé 60% des dernières Coupes du Monde de sport alpin (Ski, Snowboard, etc).

400 000 €

C'est la somme que Mairie avait prévu de mettre sur le tapis pour financer ses « Jeux de Neige »,... avant le revirement de la Metro.

Soit l'équivalent des subventions accordées à l'aide à domicile des personnes âgées et à l'insertion sociale et professionnelle, pour toute l'année 2007.

Pour pallier à ce déficit, la Ville de Grenoble organise une épreuve de Coupe du Monde de Snowboard et un Master de Ski de fond (le tout maquillé en enfantins "jeux de Neige") les 4, 5 et 6 décembre 2008, dans le Parc Paul Mistral, aux pieds de l'Hôtel de Ville.

Voici comment, le Conseil Général chiffre le projet, dans son récent contrat de partenariat avec la Ville :

RECETTES		DEPENSES	
Ville de Grenoble	400 000 €	Compétitions	1 000 000 €
Métro	360 000 €	(snowboard, Master ski de fond)	
Conseil général de l'Isère	360 000 €	Animations	800 000 €
Conseil régional	360 000 €	et communication	
Partenaires privés	320 000 €		
Total : 1 800 000 €		Total : 1 800 000 €	

Le partenariat entre la Ville et le Département définit comme suit l'événement:

- La Ville de Grenoble en organisant les Jeux de la neige en décembre 2008, a pour objet de créer en site urbain un véritable événement festif, populaire qui, dans la perspective d'une candidature aux Jeux olympiques d'hiver de 2018, marquerait l'image de montagne de Grenoble et démontrerait la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux.

Ces chiffres bien que récents ont déjà été « réévalués » vendredi 28 novembre puisque la Métro a annoncé, lors du Conseil de Métro, qu'elle refusait catégoriquement de financer l'évènement au-delà de 200 000 euros, alors qu'elle devait initialement y sacrifier 360 000 euros. Son Président, Didier Migaud, a même ajouté « *ce n'est pas toujours Noël, et on a pas toujours ce que l'on veut comme cadeaux* ».

Qui devra payer cette différence de 160 000 euros ? Là encore, aucune réponse officielle.

Le Président de la Métro et de André Vallini, Président du Conseil Général, étaient ostensiblement absents du Conseil Municipal Extraordinaire du 6 octobre dernier. Doit-on voir dans ce faux bond financier de dernière minute et dans cette absence symbolique le signe d'une défiance à l'égard de cette candidature ?

Ce revirement de dernière minute indique bien qu'en matière d'engagement financier, rien n'est obligatoirement définitif : rien ni personne n'empêche une partie de se rétracter au dernier moment. S'il est impossible de planifier un budget fiable seulement quelques mois avant un événement sportif de taille relative, comment le Maire peut-il s'engager sur un budget de 20 millions d'euros pour un événement colossal qui aura lieu dans 10 ans...peut-être ?

160 000 €

C'est le montant du faux bond de la Métro sur le financement des Jeux de Neige.

Elle devait payer 360 000€ mais a refusé d'aller au-delà de 200 000€... moins d'une semaine avant l'évènement.

Qui paiera cette somme ?

Pourquoi des Jeux de Neige en pleine ville ? Il est encore à Grenoble quelques doux naïfs qui croyaient leur ville entourée de montagnes et de stations de ski. Comment un responsable politique peut-il décider d'organiser une coupe du monde de Snowboard en plein milieu d'une Ville 200 mètres d'altitude entourée de stations?

La réalité, c'est que les promoteurs de cette candidature ont besoin d'une Coupe du Monde pour donner l'impression que "Grenoble se prend aux Jeux", pour créer artificiellement une dynamique qui, visiblement, ne va pas d'elle-même. Cela n'aurait pas été le cas si la compétition avait eu lieu dans une des nombreuses stations environnantes : trop loin du Maire, impossible de réunir une foule là-haut, pas assez photogénique... Ces objectifs politiques sont la fin qui justifie tous les moyens : peu importe que ces premiers "Jeux" aient coûté 1,8 millions d'euros. Peu importe, également, que la neige soit importée depuis la Station de l'Alpes d'Huez par convoi de 100 camions et qu'il soit prévu de fabriquer sur place quantité de neige artificielle.

Cette compétition, on l'aura compris, n'a qu'un but : créer une démonstration de force pour crédibiliser la candidature de la Ville. Il ne suffit pas de claquer des doigts pour que la réalité suive les discours : déjà, pour un événement de cette taille, certes conséquente mais infime au regard de ce que sont les vrais Jeux Olympiques d'hiver, il a été très difficile de trouver le nombre de chambres d'hôtel nécessaires. De plus, les collectivités locales ont échoué à se mettre d'accord sur un budget. Si Grenoble peine à organiser cet événement, ces "micro JO", quand sera t'il pour 2018 ? Si la fin justifie les moyens, il est évident que les moyens, eux, ne sont pas adaptés à la fin.

200 000 €

C'est le coût de la soirée (payante) animée par Laurent Garnier à la Bastille, le 6.12.2008.

Soit l'équivalent du total des subventions attribuées à la MJC Anatole France, pour toute l'année 2007...

3. Une candidature à perte, c'est le contraire d'une avancée solidaire.

Une candidature aux JO relève plus de la partie de poker que de la gouvernance réaliste et responsable. En effet, elle coûte très cher (nous l'avons vu, 50 000 euros rien que pour entrer en contact avec le CNOSF) et ne garantit à aucun moment une issue positive : si, en mars 2009, le CNOSF ne retient pas Grenoble, les 50 000 plus les 1,6 millions d'euros des Jeux de Neige auront été sacrifiés. La candidature de Grenoble relève d'autant plus de la partie de poker que ses promoteurs savent très bien que la ville ne joue pas dans la même catégorie que des mégavilles telles que Munich, en encore la grande favorite PeyongChang.

Dans une note du Conseil Général (qui n'a pas été rendue publique), le montant de la candidature est estimé à 24 millions d'euros minimum, pour la seule période 2008-2010 (la candidature dure jusqu'en juillet 2011). Pendant ce temps, avec le même budget, c'est la construction de 1 500 logements sociaux aux normes de Haute Qualité Environnementale qui pourraient être réalisés, ou de très nombreux équipements sportifs dans les quartiers. Encore une fois, question de choix, de priorité, et donc de sensibilité politique.

11%

C'est l'augmentation des impôts locaux qui s'apprête à être votée.

A Grenoble, la taxe foncière est déjà de 50% supérieure à la moyenne des villes de même taille.

Lorsque le Maire, lors du Conseil Municipal Extraordinaire du 6 octobre 2008 déclarait à propos du coût de la candidature "

Si nous faisons la répartition moitié/moitié entre le privé et le public, tout à fait raisonnable pour ce type de manifestation, 10 millions d'euros pour le privé, 10 millions d'euros pour le public des quatre collectivités: la Région, le Département, l'Agglomération et la Ville. Ce sont 2,5 millions d'euros par collectivité sur trois exercices, c'est à dire 800 000 euros pour chaque collectivité, c'est à dire, pour la Ville de Grenoble, moins que son budget annuel événementiel", il démontre qu'il ne peut qu'être meilleur alpiniste que joueur de boneto.

En effet, tout son numéro repose sur la croyance que le privé paiera la moitié de la candidature, ce qui est, au mieux, une erreur d'inattention, puisque le Maire ne peut ignorer que, dans le cas des travaux de Londres 2012, des partenaires privés se sont retirés, en raison de la crise financière, laissant leur part de financement aux...pouvoirs publics, donc au contribuable. Le faux bond de dernière minute de la Metro à propos du financement des Jeux de Neige va également dans ce sens. Si personne (même Jacques Attali) n'est capable de prévoir ce que sera la réalité de la crise fin 2009, personne ne peut prévoir la situation économique, sociale, politique et financière dans les 10 prochaines années. Parier aujourd'hui sur une forte participation du privé relève, encore une fois, de la partie de poker, sauf que cette fois, c'est notre argent qui sert de mise aux promoteurs.

Sur un mode plus léger, ajoutons qu'à ce rythme, c'est-à-dire plus 40% d'augmentation par an, le "*budget événementiel annuel de la Ville*" finira effectivement par ressembler de près à celui d'une candidature aux JO. Sur ce point, le Maire conserve tout son bon sens économique, puisse t-il l'étendre au reste de la candidature.

C'est bien parce qu'il sait que le privé n'est pas un partenaire comme les autres, qu'en cas de gros temps, il peut estimer que "*les conditions ne sont plus réunies pour prolonger le partenariat*", que le Maire a décidé d'augmenter de 11% les impôts locaux, dans le but de se faire une petite et rondelette "tirelire JO". L'obscénité est à son comble lorsqu'il met cette hausse d'impôts sur le compte du retrait de l'Etat, croyant ainsi un peu vite rendre la piqure indolore. Précisons que, contrairement aux responsables de l'UMP, nous ne nions à aucun moment le retrait financier de l'Etat. Contrairement aux responsables de l'UMP, nous n'avons aucun a priori négatif sur l'impôt, bien au contraire : celui-ci est le levier d'action essentiel du politique.

**3000 m³ de
béton**

C'est ce qu'il a fallu couler pour créer la piste de bobsleigh de l'Alpe d'Huez.

Elle était déjà abandonnée en 1972 car trop chère à entretenir.

Parce que nous n'avons aucun *a priori* négatif sur l'impôt, nous devrions renoncer à toute exigence de bonne gestion municipale de la fiscalité ? Cela n'a pas de sens. Contrairement à la position idéologique et déconnectée de l'UMP, nous considérons que le débat ne porte pas sur l'opposition stérile entre "pour ou contre l'impôt", mais au contraire sur "que faire de l'impôt" ? Nous n'avons rien contre un impôt proportionnel qui bénéficierait à tous. En revanche, nous

sommes scandalisés de l'usage que le Maire fait de l'impôt local, qui compte parmi les plus injustes qui soit. Une hausse d'impôt de 11% pour préparer la candidature, cela ne nous semble décidément pas aller dans le sens d'un usage social et démocratique de la fiscalité. C'est une des raisons pour lesquelles le *Groupe Ecologie & Solidarité – EluEs Verts, Ades, Alternatifs* ne cautionnera pas, par son vote, le virage politique du budget 2009.

Ultime argument: *"Paris a dépensé 24 millions d'euros lors de sa candidature. Nous dépenserons 20 millions d'euros"*. Deux détails: 1. Paris candidatait aux JO d'été, qui sont bigrement plus imposants que les JO d'hiver. 2. Ce que les promoteurs ne disent pas, c'est que le Conseil de Paris a voté une garantie bancaire de la Ville de Paris de ... 2 milliards d'euros.

4. Une candidature opaque.

a. Une candidature non débattue, c'est le contraire de la démocratie.

Le "Conseil Municipal Extraordinaire" organisé en urgence qui s'est tenu le 6 octobre 2008, à la Halle Clémenceau, avait deux objectifs affichés : d'abord, mettre au vote le dépôt du dossier de candidature de la Ville de Grenoble auprès du CNOSF et, d'autre part, autoriser, ou non, le Maire a *"engager toute démarche relative à ce dépôt de candidature"*. Seul les éluEs Verts, Ades, Alternatifs du groupe Ecologie & Solidarité se sont exprimés contre ces deux points.

En effet, ce genre de vote n'a pas force de débat public, et ce d'autant plus que, comme le rappelait Gwendoline Delbos-Corfield, élue verte du groupe, lors de ce Conseil, *"Ce n'est pas aussi simple que vous l'imaginez, ce vote, parce que nous n'avons pas d'information pour délibérer; ni de budget, ni de dossiers sur les équipements et sites olympiques. Il n'existerait quasiment pas de document officiel. A nos demandes, le Maire répond qu'il ne peut transmettre d'information que de manière orale avec, comme argument, la peur de l'espionnage entre collectivités: d'autre villes candidates pourraient voler les idées grenobloises"*. Avant d'ajouter, sur la forme atypique de ce Conseil Municipal, réalisé devant 400 personnes (alors que 10 000 invitations avaient été envoyées) et retransmis en direct sur TéléGrenoble et France Bleu Isère, *"pourquoi ne pas répéter la même procédure pour le vote du budget, par exemple ? Voilà aussi un moment de démocratie cruciale: les choix financiers d'une ville pour toute l'année"*.

Hakim Sabri, lui aussi élu du Groupe Ecologie & Solidarité, déclarait à ce sujet *"Avons-nous les éléments pour nous prononcer en toute connaissance de cause sur ces deux points ? Non ! Je le dis clairement: non. Nous n'avons aucun dossier de présentation de la candidature. Par contre, nous avons subi une propagande et une litanie de promesses tellement excessives qu'elles devraient nous inciter tous à la plus grande prudence"*.

Gap, lorsqu'elle était candidate, et Annecy ont délibéré publiquement dès 2006. Munich, la grande favorite européenne, a présenté à tous les Allemands son

30 000 €

C'est la somme que la Ville de Grenoble verse à **Florence Masnada**, ancienne double médaillée de bronze aux JO d'Albertville de Nagano, pour ses conseils en lobbying olympique.

" [...]

Tu diras

Chaque jour ma Ville

Changeait de profil

Les automobiles

En immenses files

Arrivaient de partout, de partout,

Plus tard tu leur diras

Moi j'ai vu tout ça

les hélicoptères

Et les bulldozers

Tu diras...j'ai vu les avions

La télévision

Des milliers d'hôteses

Vingt mille CRS

" [...]"

Extrait de "Descente", la chanson de 13 jours en France, le film de Claude Lelouch sur les JO de 1968 de GRENOBLE.

Cet extrait symbolique figurait en couverture d'un dossier de Presse de la Ville sur les JO de 2018, intitulé *"Grenoble 1968-2018, des JO de l'ère moderne aux JO du futur"*.

dossier il y a maintenant plus d'un an. A Grenoble, il faut attendre octobre 2008 pour procéder à un vote sans pièces et sans débat public d'aucune sorte.

Les promoteurs de la candidature auraient pu, s'ils l'avaient voulu, organiser une concertation, organiser des réunions publiques d'information et débats (après tout, n'est-ce pas aussi cela ce que l'on appelle "démocratie locale" ?). Rappelons que Denver (USA) en 1972, ou encore d'Innsbruck (Autriche) en 2002 et 2006, ou encore Sierra Club (USA), en 1976 (il y en aurait d'autres, tels Aosta, Val Gardena, Obergoms (Suisse), Lech am Arlberg (Autriche) et Oberland Bernese) sont allées jusqu'à un référendum.

Encore une fois, dans la logique de la démocratie participative, il aurait été possible d'organiser à Grenoble une vaste consultation publique sur les enjeux de ce dossier, à condition, évidemment, que la Ville transmette des informations précises et chiffrées sur le projet pour permettre aux Grenoblois de juger sur pièce.

b. Une candidature avec de la suite dans les idées.

Comme en 1968, la candidature se présente comme le seul moyen de "faire gagner 20 ans à la Ville" (on a vu d'ailleurs en quoi cela était faux). En témoigne un dossier de Presse communiqué par la Mairie en 2006 et intitulé *"Grenoble 1968-2018, des JO de l'ère moderne aux JO du futur"*. On pouvait y lire que les JO seraient une *"véritable opportunité pour maintenir le dynamisme grenoblois et gagner plusieurs décennies sur les projets d'une région en plein essor"*, et aussi pour *"développer les infrastructures ferroviaires, routières, liaisons aériennes: la rocade nord, le contournement de Grenoble, le développement de Saint-Exupéry, le TGV Lyon Turin, l'accès aux stations de Ski, etc"*. Une opportunité enfin pour *"accompagner nos efforts en matière de création d'emploi, induits, divers et variés: services, commerces, BTP, hôtellerie"*.

Comme en 1968, où les réalisations sportives ne comptaient que pour 38% du total, les JO de 2018 s'annoncent comme une "nouvelle renaissance" de la ville, notamment en matière de logements. Tout se passe comme si, en l'absence de ces JO, Grenoble serait condamnée au "déclin", à la "crise", etc. Ce procédé rhétorique est fallacieux dans la mesure où il fait croire qu'il serait impossible d'avoir une ville en bonne santé sans les JO. Si ce que dit le Maire est vrai, alors pourquoi ne pas poser la candidature de la Ville systématiquement tous les 4 ans, à chaque JO d'hiver ?

Qu'on nous rassure, doit-on attendre les JO pour avoir le droit de se loger convenablement à Grenoble ? Encore une fois, tout est question de priorité: au lieu de sacrifier au moins 20 millions d'euros à une candidature improbable, pourquoi ne pas utiliser ces fonds dès aujourd'hui sous la forme de politiques publiques durables, telles que la création de 1 500 logements sociaux HQE, d'espaces verts, ou même d'autres projets fédérateurs et populaires tels qu'une fête annuelle de la montagne en association avec les élus et associations écologistes de la région ?

5. L'association PRO-GRENOBLE 2018.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie a fondé l'association de soutien à la candidature, l'association PRO-GRENOBLE 2018, qui rassemble "le monde économique" derrière elle. Pour juste permettre au citoyen de situer cette association et, partant de là, sa vision du monde, de la politique et de la montagne, rappelons que :

"Je suis pour Nice. Entre 15 jours sur la Côte d'Azur, entre Nice et Monaco, et 15 jours à Annecy ou à Grenoble, les personnes du CIO n'hésiteront pas".

C'est ce qu'a déclaré Jean Claude Killy, icône des JO de 1968, le 25 octobre dans Nice Matin.

- Le Président de l'Association, par ailleurs Président de la CCI, Gilles Dumolard (l'homme du "*les JO, c'est le BTP, les infrastructures routières !*") est membre du MEDEF38 et a adhéré début octobre à l'UMP38. Le 10 octobre 2008, le bureau de l'Association s'est constitué.

- Le vice-président et trésorier est Jean Vaylet, le Président du MEDEF ISERE.

- Les membres du Conseil d'Administration de l'association sont des groupes d'intérêts, des média (les trois plus influents de Grenoble, que sont le Dauphiné Libéré, TéléGrenoble et les Affiches), des institutions économiques ..., dont voici la liste:

MEDEF

CGPME

UPA

Chambre de commerce et d'industrie

Chambre de métiers et de l'artisanat

Chambre d'agriculture

Chambre des professions libérales de l'Isère (UNAPL)

FBTP ISERE

UDIMEC

UMIH 38

FAGITH (Syndicat des restaurateurs)

Union syndicale des taxis de l'Isère

Label Ville

Syndicat national des téléphériques de France

Le Dauphiné Libéré

Les Affiches de Grenoble

Télé Grenoble

CNPA

Fédération nationale des transporteurs de voyageurs

COLJOG

Ordre des avocats

Monsieur Aveline Robert (Groupe Suez)

MINATEC

Monsieur De Saint Rapt Philippe

Office de tourisme de Grenoble

Comité départemental du tourisme

Club des entrepreneurs de l'Isère

Syndicat national des traducteurs

Club Hôtelier Grenoble Alpes Dauphiné

Conclusion

En conclusion, répétons-le: il n'est pas normal que les promoteurs de la candidature de Grenoble aux Jeux Olympiques de 2018 n'assurent pas eux même le devoir de pédagogie et d'information qui incombe à toute action publique, surtout lorsque celle-ci prétend engager l'avenir de Grenoble pour les 40 prochaines années. Il n'est pas normal que cette charge, vitale en démocratie, revienne aux seuls opposants à ce projet: le groupe Ecologie & Solidarité - EluEs Verts, Ades, Alternatifs de Grenoble. Cette carence témoigne à sa façon de la petite santé de notre démocratie municipale.

Partant du principe qu'il faut distinguer le *mot* et la *chose* olympiques, et que celle-ci véhicule un idéal politique archaïque, nous avons pu dresser un bilan objectif des Jeux Olympiques d'hiver de 1968, sans complaisance avec la "légende" qui l'entoure. Nous avons également pu constater que les JO du XXIème siècle ne sont pas plus soucieux du "développement durable" que ceux du XXème siècle, en témoignent les JO de Turin 2006. En témoignent également les critères de sélection du CIO. Enfin, nous avons pu voir que, malgré le silence de rigueur, la candidature qui se prépare s'inscrit à son tour dans cette perspective, la franchise de G. Dumolard, président de la CCI et de l'association de soutien à la candidature, doit être prise au sérieux.

Nous nous opposons à cette candidature et à l'imaginaire qui la porte, comme nous nous opposons de la même manière partout où il émerge (plan Campus, Giant, Rocade Nord, etc). Ce qui nous distingue du reste des promoteurs de cette candidature est notre conception de la ville et des territoires, résolument tournée vers l'avenir. Notre conception accepte tous les défis qui s'offrent à l'acteur public local en ce début de XXIème siècle. Nous défendons une Ville à taille humaine qui mette l'accent sur la qualité de vie au quotidien, sur une démocratie municipale exigeante, sur des politiques qui composent avec les contraintes de notre époque, qu'elles soit environnementales, financières ou politiques. Nous mettons en avant une gestion municipale qui ne se trompe ni dans ses priorités, ni dans ses objectifs : un gestion durable au service de la démocratie locale. Une gestion municipale qui ne se cabre pas sur ses habitudes et qui accepte comme autant de défis les nouveaux enjeux politiques de demain. Nous sommes convaincus que cette candidature, si elle va dans l'intérêt de ceux qui la promeuvent, ne va pas dans le sens de l'Histoire, de Grenoble et des Grenoblois.

Les fonds réservés à cette candidature seraient bien plus utiles et surtout plus durables pour la municipalité s'ils étaient consacrés par exemple à la création de 1 500 logements sociaux HQE, à l'installation de nouveaux espaces verts (rappelons que Grenoble est la ville de France qui dispose le moins de surface d'espaces verts par habitant).

Nous proposons un autre chemin de développement pour Grenoble, plus doux, plus mesuré et plus proche : Il nous paraîtrait intéressant et constructif que les acteurs publics locaux (le Département, la Metro et la Ville de Grenoble) réfléchissent vite et bien à la création d'une fête annuelle, fédératrice, sportive et populaire, telle qu'une fête de la Montagne, en y associant étroitement les associations et les élus écologistes. Cette manifestation régulière et durable à rayonnement national aurait pour but de faire découvrir autrement la Montagne que sous la forme de « plate-forme pour tourisme de masse éphémère » : randonnée, escalade, sensibilisation à l'espace, partenariat avec les écoles, etc... Bref, un projet diamétralement opposé au « fusil à un coup » que constituent les JO.

Ainsi, pour toutes ces raisons, et contrairement à ce que pourraient faire croire les statistiques du Conseil Municipal Extraordinaire du 6 octobre 2008, le projet écologique et positif que porte notre groupe n'est pas à la marge de l'Histoire mais, bien au contraire, à son avant-garde.